

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

24 conseillers présents sur 33 en exercice

L'an deux mille vingt et un, le 19 février à 17 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, Mme SAINT MARD, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. PAULINE, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. HIRSCHHORN (procuration à Mme CASCIOLA), Mme VUILLEMIN (procuration à M. HORY), Mme MOREAU (procuration à M. IGEL), Mme BREISTROFF (procuration à Mme JACOB VARLET), M. COLOMBO (procuration à M. MAESTRI), Mme BOCHET (procuration à M. PAULINE), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), Mme GATTO (procuration à Mme GREEN).

ETAIT ABSENTE – excusée - dans l'attente du justificatif : Mme Angèle GAUROIS (procuration à M. NOWICKI) d'après l'article L 2541-9 du CGCT.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Assistait en outre à la séance : Mme ADAM

Date d'envoi de la convocation : 11 février 2021

AVANT LE DEBUT DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
*Intervention et temps d'échanges avec Mme Mélanie GOETTMANN, Chargée de mission milieux
aquatiques, pour le Syndicat Mixte de la Seille Aval.*

M. HORY : Nous reprenons le cours de notre conseil. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Lucie GUENIER-DELAFON, la Directrice Générale des Services. Nous arrivons à l'adoption du compte-rendu de la séance du 26 janvier. Y a-t-il des interventions ou des précisions ?

M. NOWICKI : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Alors en lisant le compte-rendu, je me suis dit, encore et encore, lors du dernier conseil, vous avez proféré des attaques envers une élue qui fut votre conseillère. Si nous nous réunissons dans cette salle, pour un conseil municipal, c'est pour parler d'affaires communales. Ce n'est pas un lieu pour évoquer la vie privée d'un élu, ou plutôt d'une élue. Alors vous pratiquez votre sport favori qui est le dénigrement des élus d'opposition. Vous le faites déjà à titre personnel sur les réseaux sociaux, à votre nom ou avec un nom d'un pseudo qui s'appelle Robert Léon que tout le monde connaît. Même la ville de Marly le like, ce qui ne m'étonne pas ! Donc, moi, je vous demande que la vie privée de chacun soit respectée. Alors j'aimerais bien que le paragraphe qui concerne la vie privée de Madame GAUROIS soit supprimé. Je vais reprendre le compte-rendu, vous avez dit : « c'est important de pouvoir se revoir et de maintenir les liens sociaux ». Autour de cette table, nous n'avons aucun problème entre nous. Entre élus, nous nous respectons. Certes, nous avons des divergences d'opinions. Nous débattons au sein de ce conseil, nous ne sommes pas d'accord, mais nous n'avons aucune attaque entre nous d'ordre privé. Aucune. Donc, je suis aussi étonné par votre mutisme quand je vous écris. Cela fait des années que je vous écris. Je vous demande certains documents. C'est des documents comptables. Récemment, je vous ai écrit deux fois, pour organiser les conseils de façon différente. Ce fut pour le dernier conseil et ce fut le cas pour cette fois-ci. Alors j'insiste, parce que la situation sanitaire s'aggrave. Aujourd'hui, on a une forte propagation d'un variant sur notre territoire et plus spécialement en Moselle et encore pire sur notre Métropole. Ecouter notre Président de Métropole, il est très alarmiste, je dirais aussi très prudent. Nos conseils communautaires sont organisés sous forme de visioconférence. Nos commissions se font de la même sorte. Alors pourquoi ne pas organiser ces conseils sous forme de visioconférence ? Alors, certes, vous m'avez donné une réponse la dernière fois, mais aujourd'hui, je dirais, la situation s'aggrave. Je vais encore reprendre ce que vous avez dit lors du dernier conseil : « vous auriez pu simplement venir demander et nous vous aurions donné ces éléments ». C'est simplement parce que nous avons une haute estime de toutes et tous, élus municipaux, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition. Ces paroles sont très bien. Mais moi je finirai par ce constat : c'est plutôt, fais ce que je dis, pas ce que je fais. Ce que je souhaite, c'est que nous venons ici, que nous parlons uniquement d'affaires communales et non pas d'affaires privées.

M. HORY : Je ne sais pas de quelle affaire privée vous parlez. Il faudra le préciser, mais vous aurez l'occasion de reprendre la parole lors de ce conseil. Oui, vous m'avez demandé trois fois de suite d'organiser un conseil municipal en visio. Pour la troisième fois, je pourrais vous répondre et vous dire : relisez les réponses des derniers conseils municipaux. Mais je voulais être vraiment certain qu'il n'y ait pas de souci et donc nous avons interrogé à nouveau la préfecture sur la régularité de nos conseils organisés en présentiel. Nous avons reçu une réponse vendredi dernier à 17h12, après le passage du Ministre de la Santé. Il nous rappelait que les dispositions de novembre 2020 étaient toujours les mêmes et le présentiel était la règle et l'exception la visio. Donc, nous continuerons en présentiel. J'ajoute que je sais comment fonctionne l'opposition dans une collectivité locale. Là, on réclame de la visio et à Thionville par exemple, au dernier conseil, l'opposition réclamait du présentiel. Je sais très bien que le jeu est de prendre le contre-pied de la majorité. Je peux vous comprendre aussi, vous n'avez pas ou peu d'informations sur la situation sanitaire. La situation s'améliore en Moselle, largement. Elle n'est pas aussi dramatique qu'il y a une semaine. Je sais que la situation peut vous paniquer, mais ne vous inquiétez pas. Cela fait un an que nous gérons cette pandémie au niveau de la ville de Marly. Nous avons l'habitude de faire et je pense que par rapport à d'autres communes, nous avons largement prouvé que nous savons faire face lors d'une pandémie. Nous sommes en responsabilité. D'ailleurs je remercie les services, les élus, mais également les bénévoles qui nous aident de manière régulière pour l'aide aux Marliens les plus démunis, les plus démunis face à la pandémie. A vous entendre, cela voudrait dire qu'on devrait ne pas faire le don du sang par exemple, comme vendredi dernier. Moi j'y vais au don du sang tout le temps, c'est du présentiel. Cela voudrait dire et qu'il faut arrêter la messe le dimanche matin. Enfin, si vous avez vu les informations, si vous connaissez des gens qui habitent Nice, dites-leur de remonter en Moselle. La Moselle a certes un taux d'incidence plus haut que la moyenne française, deux fois plus, mais à Nice, c'est trois fois plus aujourd'hui. Ceci étant, je vous ai entendu et vous avez eu la même réponse. Vous pourrez faire une même question une quatrième fois lors du prochain conseil. Je passe aux voix le procès-verbal du conseil.

M. NOWICKI : Je dis que c'est une explication de vote, je ne veux pas vous répondre, nous allons voter bien sûr pour ce PV, je dirais à une exception près, si on peut juste changer un mot qui est en page 2. C'est une erreur. Il est indiqué « assemblée délirante » alors c'est assemblée délibérante.

M. HORY : Effectivement vous avez raison. Pour le coup, nous allons modifier ceci de cette manière. Nous passons aux voix avec cette modification. Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au point suivant, ce qui me permet de saluer le représentant du Républicain Lorrain qui suit ce conseil municipal en visio.

1.1 - FINANCES LOCALES

Débat d'orientation budgétaire 2021

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le rapport d'orientation budgétaire qui est parvenu à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle du cycle budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et des citoyens et fournit les informations utiles au débat sur la situation financière de la commune, son évolution rétrospective ainsi que les principales orientations envisagées par l'équipe municipale, préalablement au vote du budget primitif.

Au terme de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif.

Le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Dans un premier temps, le contexte financier sera présenté puis le futur budget sera mis en perspective avec le bilan des années passées.

I – LE CONTEXTE FINANCIER

Les orientations budgétaires d'une commune sont appréciées et réévaluées chaque année au regard du contexte, marqué régulièrement par des réformes touchant à l'organisation ou au financement des collectivités, ainsi que par les évolutions macroéconomiques qui ne manquent pas de se traduire très concrètement au niveau local.

1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE – PRESENTATION NOTE DE CONJONCTURE INSEE DU 15 DECEMBRE 2020

La fin d'année 2020 reste sous le signe de la crise sanitaire

2020 restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. Douze mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de

l'activité. Le deuxième déconfinement a été plus graduel que le premier, compte tenu des incertitudes persistantes sur le développement à court terme de l'épidémie. Néanmoins, comme prévu, l'analyse des montants agrégés de transactions par carte bancaire CB montre que la réouverture fin novembre des commerces « non essentiels » a permis un rebond de la consommation des ménages.

Au quatrième trimestre 2020, la consommation des ménages, qui a chuté en novembre à 15 % sous son niveau d'avant-crise, comble en décembre près des deux tiers de cet écart pour revenir à 6 % sous le niveau du quatrième trimestre 2019. Le contraste entre novembre et décembre est un peu moins marqué s'agissant du produit intérieur brut (PIB), avec une perte d'activité estimée à 12 % en novembre puis ramenée à 8 % en décembre. Au total sur le dernier trimestre, l'activité retombe donc à 8 % sous son niveau d'avant-crise (l'écart s'était réduit à 3,7 % au troisième trimestre), soit un recul d'environ 4 % en variation trimestrielle.

L'emploi a pâti également de ce deuxième confinement : après le rebond vigoureux observé au troisième trimestre (+400 000 créations nettes entre fin juin et fin septembre), l'emploi salarié a reculé à nouveau au quatrième trimestre 2020. La population active a diminué également, comme pendant le premier confinement, sous l'effet des difficultés à rechercher un emploi dans ces circonstances. Une nouvelle baisse en trompe-l'œil du taux de chômage a été alors observée.

En 2020, le PIB français a nettement plus baissé que le pouvoir d'achat des ménages

En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à -9 %. Il est intéressant de se pencher sur la décomposition de cette baisse, selon les trois approches du PIB en comptabilité nationale (production, demande, revenu).

L'approche « production » reflète les forts contrastes sectoriels inhérents à la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures sanitaires. Ainsi, le recul de 9 points du PIB sur l'année est surtout un recul des services marchands (contribution de 5 points), en particulier des transports, de l'hébergement-restauration, du commerce et des services aux ménages. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre à « vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et le télétravail.

Selon l'approche « demande », près de 8 points des 9 % de recul du PIB sont liés à la contraction de la demande intérieure et 2 points à celle du commerce extérieur, la contribution des variations de stocks ayant été, en sens inverse, légèrement positive. Tous les principaux postes de la demande se sont bien sûr contractés en 2020 et le recul de la consommation des ménages (laquelle représente plus de la moitié du PIB) pèse lourd dans cette contraction. Mais la consommation des ménages a moins chuté que le PIB, à l'inverse des exportations. Enfin, l'approche « revenu » traduit les soutiens budgétaires massifs qui ont visé à protéger les revenus et le tissu productif, même si en la matière des disparités existent entre les ménages ou entre les entreprises. Ainsi, en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ne baisserait « que » de l'ordre de 0,3 % en 2020, et de 0,9 % en le ramenant au nombre d'unités de consommation. Cela traduit notamment le fait que grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité : entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, 600 000 emplois salariés (et 700 000 en incluant les non-salariés) seraient détruits, soit 2,3 % du niveau d'avant crise. Le taux de marge des entreprises perdrait quant à lui près de 4 points en moyenne sur l'année. La plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise serait prise en charge par le compte des administrations publiques.

Au moment du premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays, mais pour rebondir vivement ensuite

Les comparaisons internationales restent difficiles à plusieurs titres. Tout d'abord, les comptes nationaux ont souvent dû innover pour s'adapter aux singularités de la période actuelle. Or, ces innovations ne sont pas forcément homogènes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la situation sanitaire comme la conjoncture économique demeurent très évolutives. C'est donc plutôt sur le temps long que les comparaisons devront être établies. Néanmoins, les résultats des comptes trimestriels tout comme les données à haute fréquence fournissent d'ores et déjà quelques enseignements.

Il apparaît ainsi que relativement à d'autres pays dont notamment l'Allemagne, la chute d'activité en France a été, à la mi-mars, plus soudaine et de plus grande ampleur. Mais le rebond qui a suivi a, symétriquement, été plus net en France. En particulier, la consommation des ménages y a très vite retrouvé, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant-crise. En novembre, l'intensité de l'épidémie a conduit à un reconfinement en France, de manière plus précoce qu'en Allemagne où un durcissement significatif des restrictions a été annoncé pour la mi-décembre.

La crise porte ainsi la marque de son déclencheur sanitaire : à court terme, son calendrier est celui de l'épidémie. À rebours des crises économiques précédentes où l'activité française avait pu avoir tendance à moins baisser pour ensuite rebondir plus lentement que dans d'autres pays, les mouvements ont été, en particulier au printemps, de très grande ampleur en France. Ce sont en effet surtout les services aux ménages qui ont été frappés alors que, lors des crises précédentes, ils avaient pu jouer un rôle d'amortisseur. Même la production des administrations publiques n'a pas été épargnée par la crise, alors qu'elle n'est d'ordinaire que peu sujette aux fluctuations conjoncturelles. En revanche, les puissants soutiens budgétaires publics ont contribué, à l'issue du premier confinement, au rebond économique plus vif qu'attendu.

2021, le temps des remèdes ?

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé : il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises.

Avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier, au-delà des soutiens d'urgence, des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

À court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions. Par ailleurs d'autres aléas, dont notamment les modalités du Brexit, sont susceptibles d'affecter les prévisions.

Nous faisons l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. Notre scénario s'appuie, entre autres, sur les anticipations exprimées par les entreprises dans l'enquête Acemo-Covid. Le PIB rebondirait ainsi de +3 % au premier trimestre 2021, puis de +2 % au deuxième. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus « que » 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'« acquis de croissance » annuelle s'élèverait mi-2021 à 6 %. Ce chiffre est élevé mais il reflète surtout le point très bas que constitue 2020. En parallèle, l'inflation, quasi nulle fin 2020, se redresserait d'ici juin 2021.

La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français.

2- LA LOI DE FINANCES 2021

Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et d'incertitudes économiques, la Loi de Finance pour 2021 (LFI), adoptée le 29 décembre 2020, intègre peu de mesures impactant les collectivités territoriales.

a. Stabilité des dotations

Conformément aux promesses prises au début du mandat, le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

La **DGF** sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Les montants de la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

b. Les mesures fiscales

La LFI 2021 sera aussi marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la **taxe d'habitation** (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Dès 2021, les régions toucheront une nouvelle dotation de 293 millions d'euros pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation. Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation ou sous-compensation.

La **revalorisation forfaitaire des bases fiscales**, qui repose sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre n-2 et novembre n-1, s'établit à 0,20 %.

Reportées d'années en années lors des précédentes lois de finances, en 2021, la première phase d'automatisation du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) entrera en vigueur pour les communes nouvelles et les EPCI.

II - L'ANALYSE FINANCIERE RESTROSPECTIVE

1- L'EVOLUTION DE L'EPARGNE

Les grands équilibres s'apprécient selon trois soldes successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (donc intérêts compris). Elle constitue le solde de gestion le plus important :

- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire, puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette ;
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement.

Milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles	6 884	6 570	7 061	7 305	7 449
Recettes réelles	7 587	7 627	7 933	8 110	8 394
Epargne brute	703	1 057	873	805	945
Capital de la dette	771	750	652*	517	490
Epargne nette	- 68	308	220	288	455

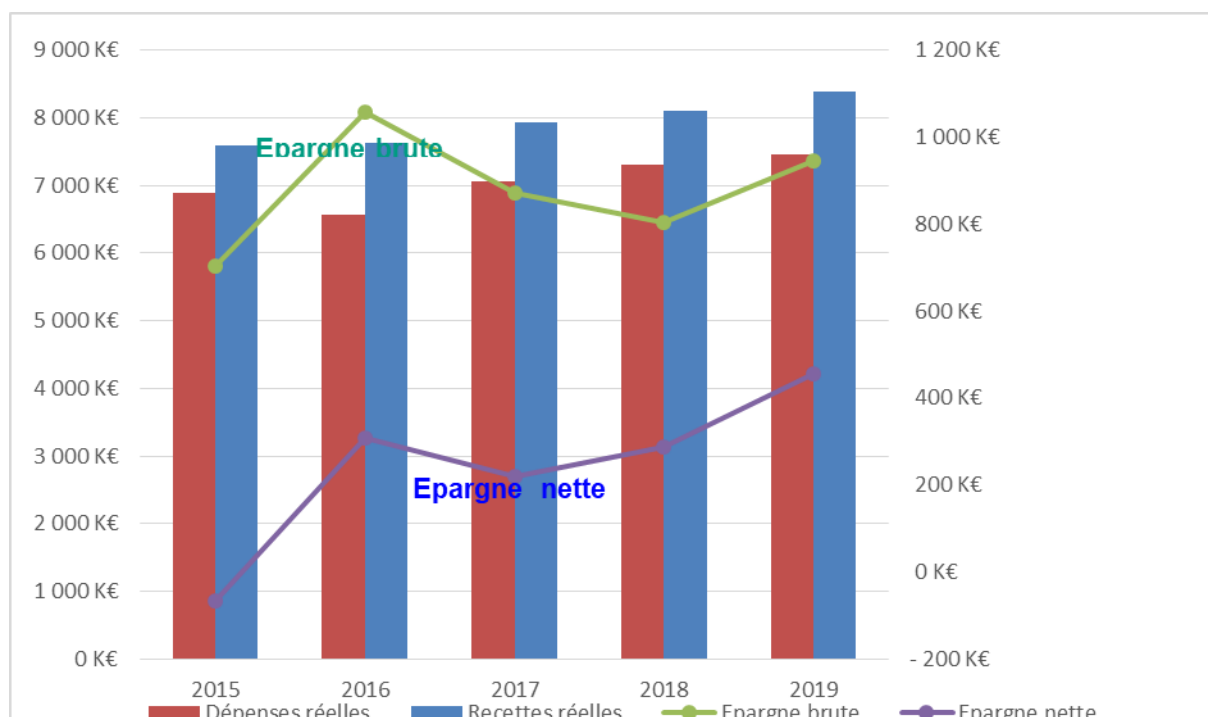
*Hors remboursement anticipé

Les collectivités ont l'interdiction d'emprunter autrement que pour financer des investissements.

Il leur est donc interdit de contracter de nouveaux emprunts pour rembourser les anciens, ce qui s'apparenterait à du surendettement.

L'épargne nette est l'indicateur permettant de s'assurer du respect de cette règle. En effet, l'épargne nette correspond à la différence entre l'épargne de fonctionnement (appelée épargne brute) et le remboursement du capital des emprunts.

L'épargne nette doit donc forcément être positive, dès lors qu'une épargne négative signifierait que la commune n'a pas de ressources propres pour rembourser sa dette, et qu'elle serait donc amenée à se surendetter.



L'épargne nette est relativement faible et représente 5,4 % des recettes en 2019.

Sur la période, sa progression est essentiellement liée à la baisse du capital de la dette.

Malgré les efforts effectués pour limiter la progression des dépenses de fonctionnement en optimisant notamment sa politique d'achat, l'épargne nette reste fragile. Cette fragilité résulte d'une perte importante de recettes sur la période en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de la volonté de la ville de ne pas augmenter les impôts.

2- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement hors capital de la dette	1 214	587	1 239	1 984	2 150
Financement de l'investissement	2 174	992	2 298	858	1 726
Epargne nette	-99	308	220	288	455
Subventions	436	226	36	112	361
Ressources propres	690	290	264	433	359
Cessions	7	168	1 778	25	1
Emprunt	1 140				550

Hors écritures de régularisations 2017

Mise à part en 2016, l'évolution des dépenses d'investissement s'est faite de façon régulière sur la période 2015/2019. L'année 2017 marque le début de la réhabilitation du CSC Gilbert JANSEM, qui a mobilisé plus de 2 millions d'euros jusqu'en 2019.

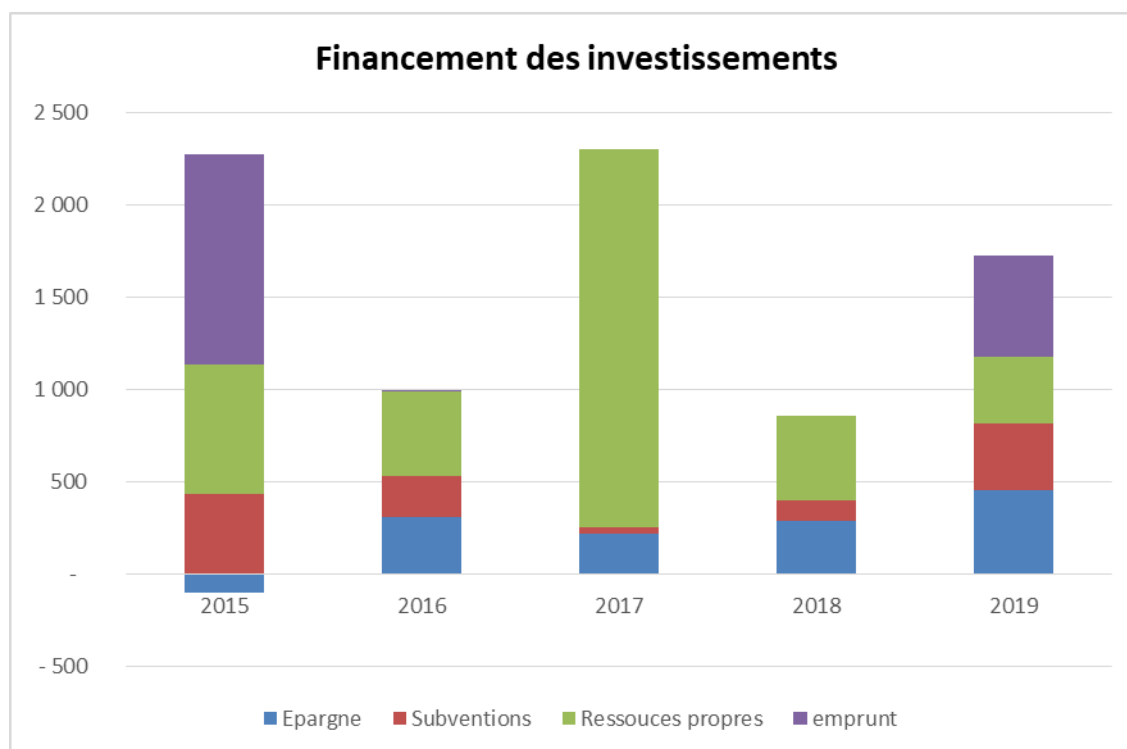
Le financement de l'investissement disponible correspond à l'addition de l'épargne nette et des recettes réelles d'investissement.

Les ressources propres sont globalement stables sur la période, avec néanmoins un pic constaté en 2015 dû à un remboursement important de FCTVA lié au NEC.

Pour l'essentiel, les subventions perçues résultent de la construction du NEC et de la réhabilitation du CSC Gilbert JANSEM.

S'agissant des cessions, elles sont marquées en 2017 par la vente du Val de Seille aux Hôpitaux privés de Metz.

En 2018 et en 2019, nous pouvons constater que les dépenses d'investissement sont supérieures au financement de l'investissement. En effet, l'excédent cumulé grâce à la vente du Val de Seille a permis de financer les investissements et donc de limiter le recours à l'emprunt.



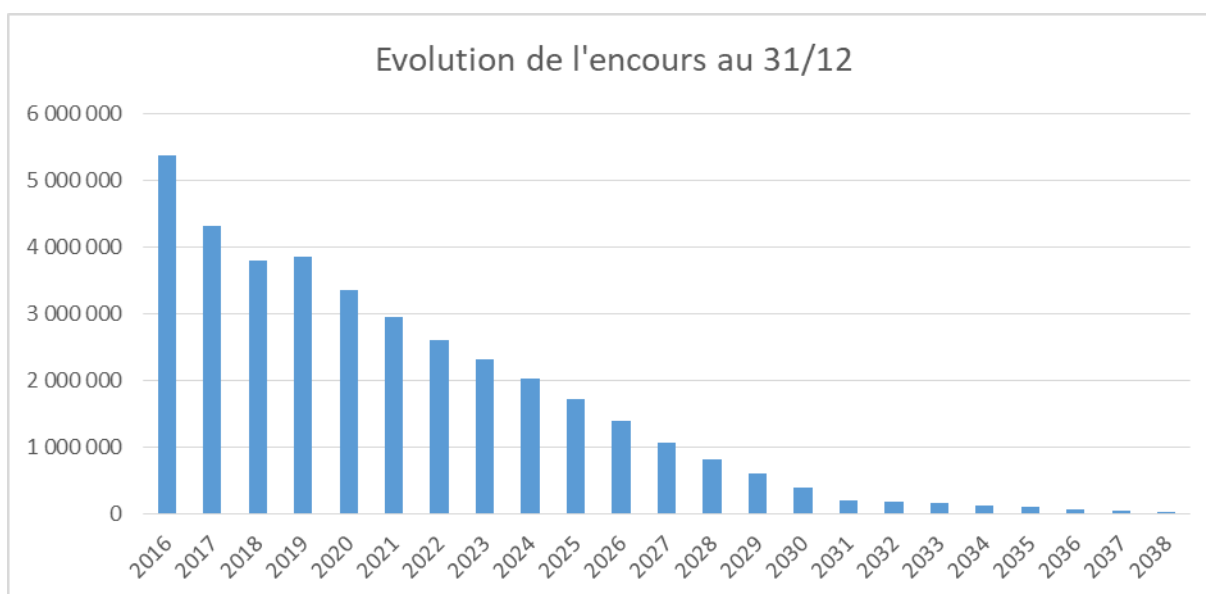
3- EVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2020, la dette de la ville se compose de 9 emprunts dont :

- 8 à taux fixe
- 1 variable indexée sur le Livret A

L'annuité de la dette continue de baisser. Le montant du remboursement du capital de la dette en 2021 s'élève à 393 000 € et celui des intérêts à 113 000 €.

Les charges financières versées aux banques ont été réduites de 46 % entre 2015 et 2020. Ce résultat s'explique par le désendettement de la commune : la dette a diminué de 52 % entre le 2015 et 2020.



Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'élève à 3 344 054,36 €, soit un niveau d'endettement de 321,82 € par habitant. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes comprises entre 10 000 et 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU), qui s'élève à 850 € par habitant au 31/12/2019. L'encours de la dette est en constante diminution depuis le 31/12/2007.

Cette année, la ville envisage de mobiliser un emprunt d'environ 600 000 € pour financer ses investissements. A priori, les marchés financiers n'anticipent pas de hausse importante des taux d'intérêts en 2021.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 7 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti : 1 910 000 €).

III- LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2021

Cette année, la préparation du budget primitif 2021 est marquée par les incertitudes quant aux conséquences de la crise sanitaire et économique.

Il convient de rappeler que le contexte budgétaire est toujours contraint, en raison de la baisse des dotations de l'Etat même si celles-ci sont moins sensibles.

La commune doit toujours composer avec les dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (normes, mesures salariales, transfert des compétences...).

Les objectifs principaux de la municipalité restent la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement, le maintien des taux et l'investissement.

Comme en 2020, le budget primitif intégrera la reprise anticipée des résultats lors de son adoption.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 9 millions d'euros en section de fonctionnement et à 2,6 millions d'euros en section d'investissement. Un emprunt d'équilibre d'environ 600 000 € devrait être inscrit afin de financer les investissements 2021.

1- LES PRINCIPALES RESSOURCES

La fiscalité locale

La fiscalité constitue la principale ressource propre des communes et son évolution revêt donc une importance primordiale pour le budget.

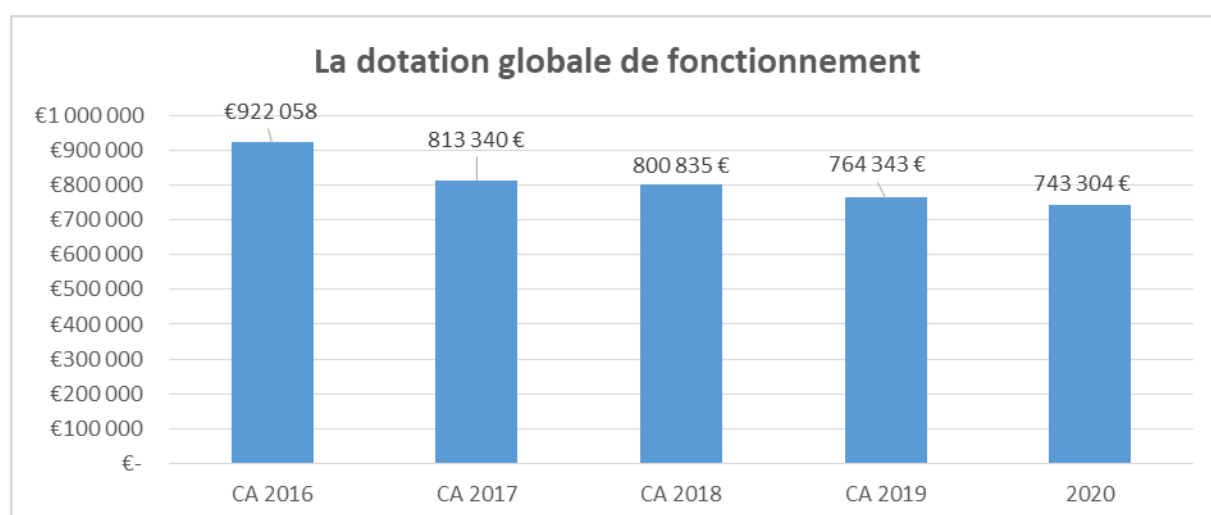
Evolution des bases fiscales	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution moyenne
Coefficient de revalorisation	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%	1,20%	0,81%
Base taxe d'habitation	16 577 977	16 906 457	17 114 666	17 344 300	17 474 605	0,92%
Base taxe foncière foncier bâti	14 275 139	14 357 468	14 613 676	14 924 739	15 287 885	0,76%
Base taxe foncière foncier non bâti	79 079	75 181	79 456	76 238	69 848	-0,60%
Valeur locative moyenne	4 423	4 452	4 536	4 628	4 686	0,77%

La commune de Marly a fait le choix depuis 2013 de ne pas augmenter les impôts. Le produit perçu chaque année progresse uniquement en raison de l'évolution des bases (installations de nouveaux foyers, revalorisation annuelle des valeurs locatives)

Pour 2021, les taux communaux sont maintenus au même niveau et le produit des contributions directes est évalué à 4 400 000 €.

La dotation globale de fonctionnement

La dotation de fonctionnement continue de baisser chaque année, comme le montre le graphique ci-dessous :



Elle est estimée à 740 000 € en 2021.

POUR RAPPEL : LE COUT DES MESURES IMPOSEES PAR L'ETAT DEPUIS 2014

	2016	2017	2018	2019	2020
Variation DGF + DSR +					
DSU	-166 183 €	-108 718 €	-12 505 €	-36 492 €	-21 039 €
Pertes cumulées					
par exercice budgétaire	-531 294 €	-640 012 €	-652 517 €	-689 009 €	-710 048 €

En forte baisse depuis 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement s'est élevée à 743 304 € en 2020, soit une baisse de 2,75 % par rapport à 2019.

Les dotations de Metz Métropole

Entre 2016 et 2020, l'**attribution de compensation** est passée de 683 703 € à 487 847 € en raison du transfert de compétences (ZAE, voirie,...). Elle devrait se maintenir à **487 847 €** en 2021.

La **dotation de solidarité communautaire** est estimée à la baisse, soit 317 659 €. En effet, la réglementation évolue dans le domaine et les règles de calcul de la dotation vont être modifiées à compter de 2021.

Les droits de mutation

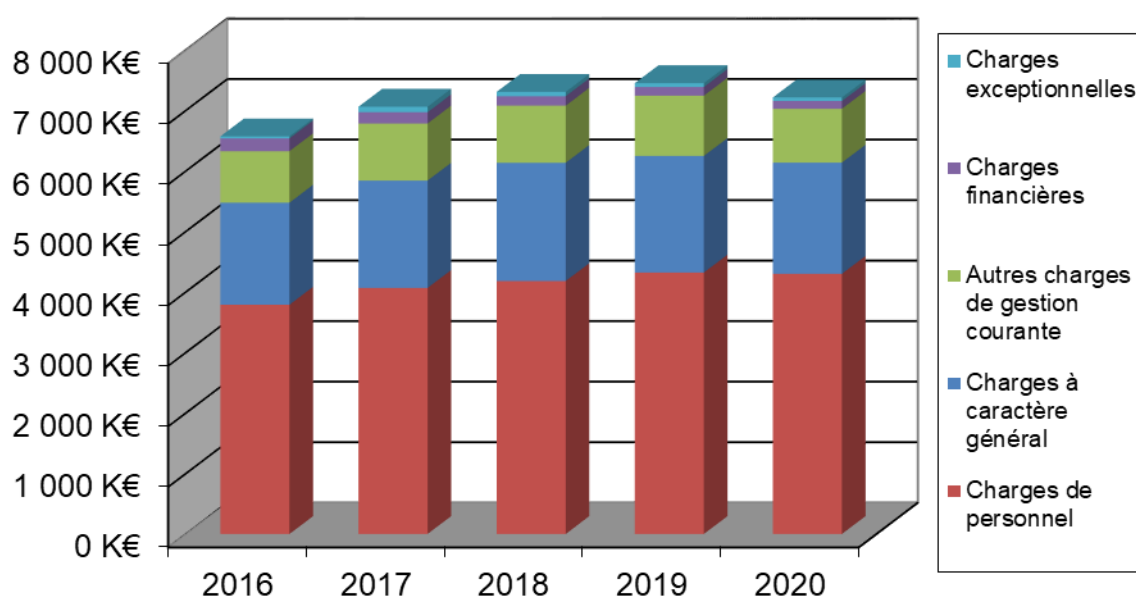
Les droits de mutations constituent un prélèvement obligatoire au bénéfice de l'Etat, du Département et de la commune lorsqu'une transaction immobilière est réalisée sur le territoire. Son montant varie donc sensiblement en fonction du marché de l'immobilier.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe additionnelle mutation, publicité foncière	282 080,93	461 427,62	430 330,36	457 967,63	471 337,69

Le montant retenu est de 350 000 € pour l'année 2021.

2- LES PRINCIPALES DEPENSES

Evolution des dépenses de fonctionnement

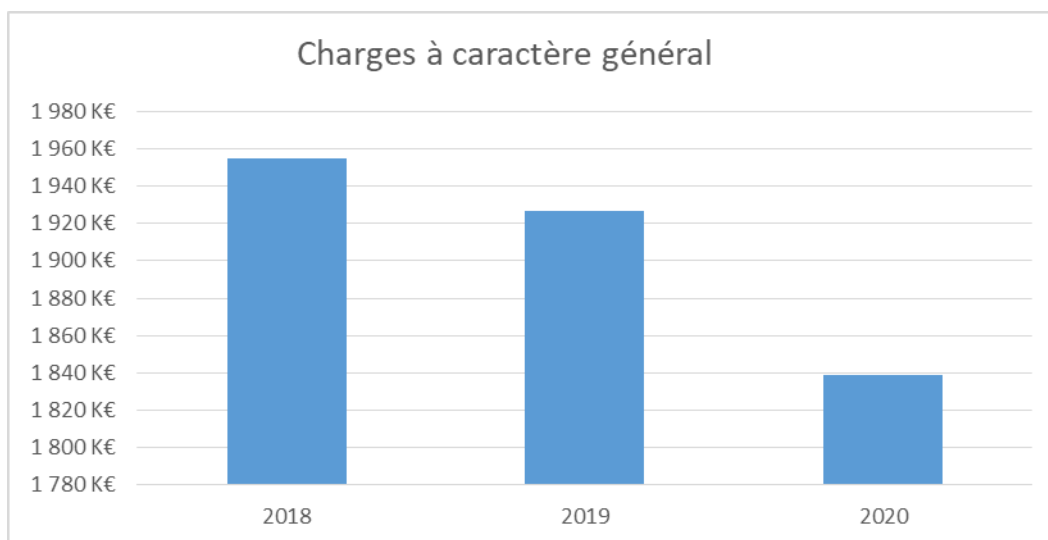


Les charges à caractère général

Ces dépenses, consistant essentiellement à l'obtention de services marchands, sont sensibles à l'inflation, autrement dit à la hausse des prix mais également à l'évolution des taxes et contributions pesant sur les fluides.

Depuis 2018, ces dépenses sont en baisse, ce qui traduit les efforts réalisés par la commune dès lors qu'elle est parvenue non seulement à ne pas augmenter ses charges malgré l'inflation, mais aussi à les faire diminuer en réalisant de réelles économies en optimisant sa politique d'achat.

En 2021, les charges à caractère général devraient rester stables par rapport au budget primitif 2020 et s'élever à 2 065 000 €.



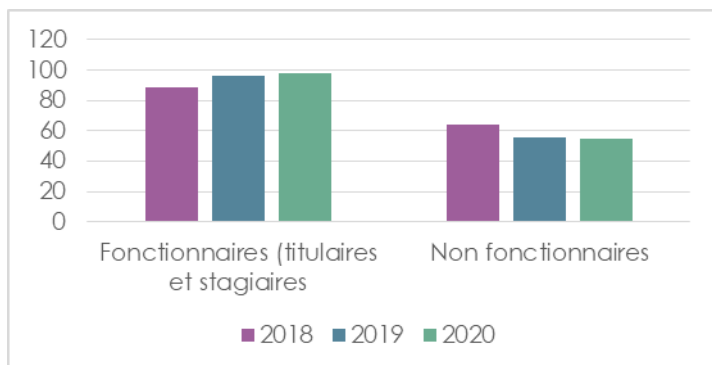
Les dépenses de personnel

Comme dans la plupart des communes, les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement.

Il s'agit donc d'un poste de dépense particulièrement sensible, d'autant que, tout comme la hausse des prix tend à augmenter les dépenses courantes, la masse salariale a également une trajectoire naturelle d'augmentation compte tenu du déroulement de carrière des agents (changements d'échelons et de grades), et de l'évolution réglementaire des rémunérations (valeur du point d'indice par exemple). On regroupe ces facteurs d'évolution sous le terme GVT pour « Glissement Vieillesse Technicité ».

La structure des effectifs

La commune employait un total de 153 agents au 31 décembre 2020.



Le personnel municipal est composé de :

- 98 agents titulaires
- 55 agents non titulaires

Ces agents occupent :

- 76 emplois à temps complet
- 75 emplois à temps non complet

La répartition par filière

Filières	2019		2020	
Culturelle	20	13,16%	20	13,07%
Administrative	29	19,08%	29	18,95%
Animation	37	24,34%	38	24,84%
Police	6	3,95%	6	3,92%
Sociale	10	6,58%	10	6,54%
Technique	50	32,89%	50	32,68%

La filière technique est celle qui comporte le plus d'agents, suivie par la filière animation et administrative.

La répartition par catégorie

	Nombre	Pourcentages
Catégorie A	5	3,27 %
Catégorie B	26	16,99 %
Catégorie C	122	79,74 %

Les emplois les plus nombreux sont ceux de catégorie C, suivi des agents de catégorie B puis de catégorie A.

La rémunération s'est décomposée comme suit

Montants bruts en euros (hors charges patronales, assurances)	2018	2019	2020
Traitement de base indiciaire	2 265 580	2 298 484	2 303 443
NBI	20 690	18 479	17 182
Heures supplémentaires	32 390	40 921	37 278
Heures complémentaires	21 414	34 864	28 399
Régime indemnitaire	277 148	290 629	313 148
Primes annuelles	181 023	185 753	187 421

La rémunération des agents comporte le traitement de base indiciaire mais aussi d'autres éléments de rémunération, tels que la Nouvelle Bonification Indiciaire (liée aux fonctions), le régime indemnitaire, les primes annuelles (treizième mois), les heures supplémentaires,...

Le régime indemnitaire RIFSEEP des agents laisse place à une part variable (CIA) pour quelques missions très spécifiques (ex. assistant de prévention etc).

Le temps de travail

Les agents sont à 1607 heures annuelles, selon le règlement intérieur et le protocole sur le temps travail des 35 heures. Ils bénéficient de 27 jours de congés et de 2 jours de fractionnement.

Les perspectives 2021

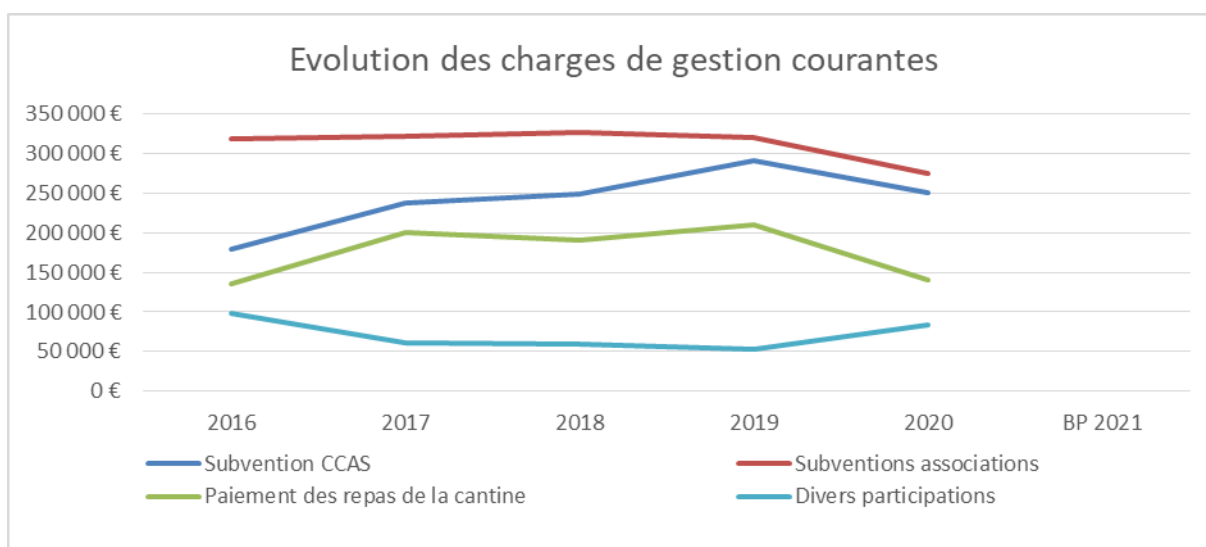
A ce jour, les charges de personnel pour 2021, seraient évaluées à 4 480 000 € soit **en hausse de 4,18 %** par rapport au budget 2020.

Le budget prévisionnel 2021 intègre notamment les éléments suivants :

- Le reclassement indiciaire imposé par l'état au 1^{er} janvier 2021
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021
- Instauration d'une prime de précarité pour les agents dont les contrats sont inférieurs à un an

La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes

Les autres charges de gestion courante



Comme le montre le graphique ci-dessus, les principales charges de gestion courante sont les suivantes :

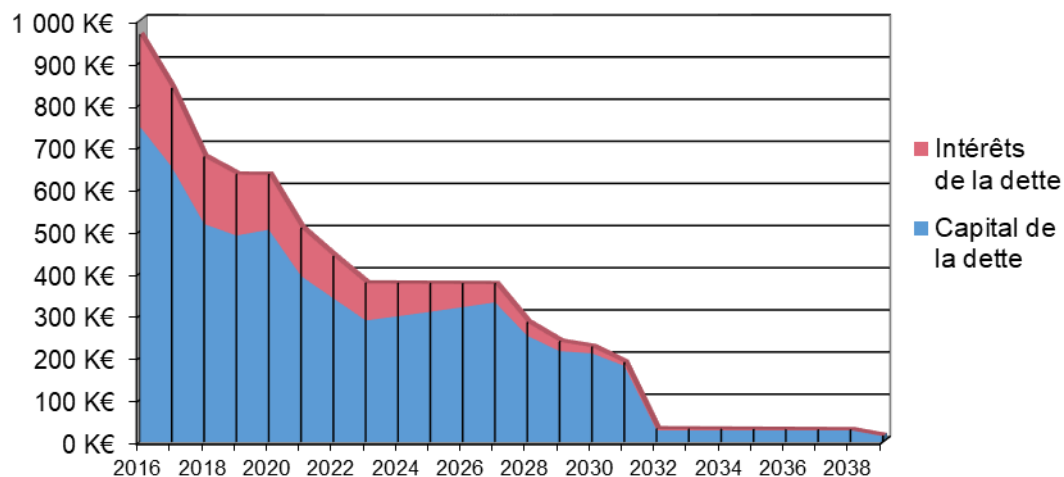
- Subvention au CCAS
- Subventions aux associations
- Paiement des repas de la cantine
- Divers

En baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire, elles sont estimées légèrement à la hausse en 2021. Sur la période, cette hausse résulte essentiellement de la progression du montant payé au Département et au collège pour les repas de la cantine (hausse des effectifs).

Les charges financières

Les charges financières représentent la charge des intérêts de la dette communale, qui dépendent de l'encours de dette, lui-même tributaire des choix passés en matière entre 2016 et 2020.

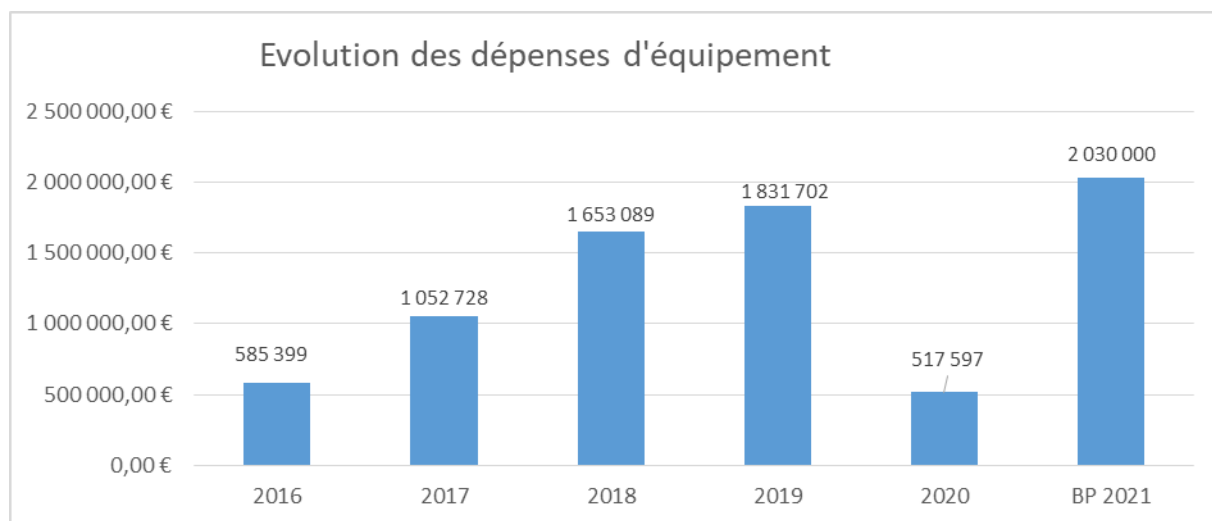
Elles s'élèvent environ à 118 000 € pour 2021, soit **une baisse de 7.8 %** par rapport à l'année 2020.



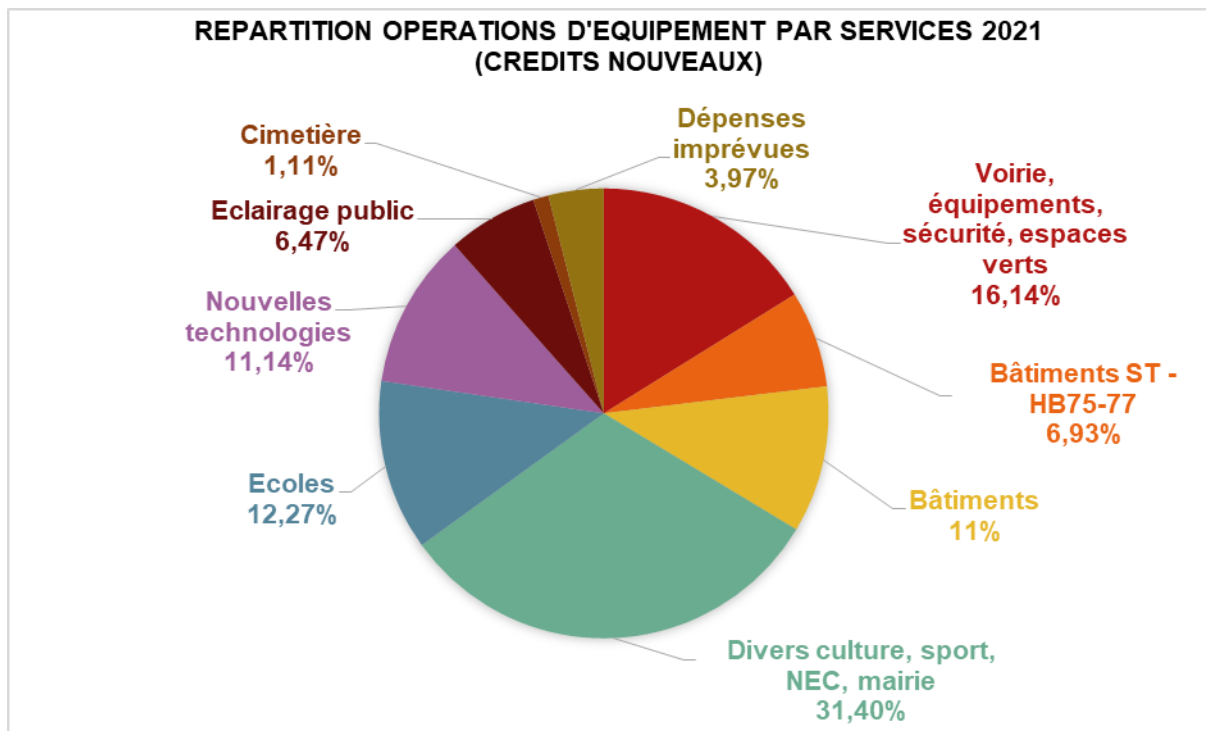
3- LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement s'établissent à 1,13 millions d'euros par an en moyenne entre 2016 et 2020.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution pluriannuelle des dépenses d'investissement, bien que l'intérêt d'une telle comparaison soit limité dans ce sens où les montants varient sensiblement en fonction des chantiers et de leur facturation.



Le programme d'investissement relatif au BP 2021 se situe à environ 2 030 000 € (dont : 1.080.000 € de crédits nouveaux, 669 000 € de restes à réaliser, 280 000 € de reversement à Metz Métropole).



Les principaux investissements envisagés sont les suivants.

Eclairage du Stade Delaître

Actuellement le stade Delaître est composé d'un terrain synthétique et d'un terrain d'honneur engazonné. Le terrain synthétique fait l'objet d'une utilisation intensive alors que le terrain d'honneur et quant à lui nettement sous-utilisé, faute d'éclairage. De plus, les coûts d'entretien sont importants en raison d'une sous-utilisation (prolifération de vers de terre créant des bosses).

L'installation de lampadaires au stade Delaître va permettre une utilisation normale et cohérente du terrain engazonné d'avril à octobre, permettant des oppositions entre les différentes équipes du club. Il va permettre également de proposer une alternative moins traumatisante pour l'organisme et notamment les articulations des joueurs. Ainsi, plus de 400 licenciés vont pouvoir s'entraîner le soir sur les deux terrains et désengorger le terrain synthétique. De même, les matches vont pouvoir se dérouler sur le terrain d'honneur. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **310 000 € TTC**. Des demandes de financement ont été déposées auprès de l'Etat et de Metz Métropole.

Etudes construction cantine groupe scolaire Freinet

Le projet concerne la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du groupe scolaire Freinet. Le bâtiment hébergera un restaurant scolaire ; il sera géré par le service périscolaire.

Cette nouvelle offre permettra aux enfants de se restaurer sur place en évitant le transport à pied ou en bus vers le site du collège départemental « La Louvière » et du CSC Gilbert JANSEM, et ainsi de pouvoir profiter plus sereinement de la pause méridienne. Il est à préciser qu'à compter de 2021, un bus est prévu pendant les mois d'intempéries pour amener les élèves aux dites cantines

Egalement, cette structure sera bienvenue pour les équipes de l'accueil périscolaire qui disposeront d'espaces supplémentaires pour les activités périscolaires, y compris sur les créneaux du matin et du soir.

Pour l'heure, il s'agit de mener les études visant à définir le programme de l'opération, tenant compte des objectifs de la maîtrise d'ouvrage, et préciser les contours de l'enveloppe financière du projet, ainsi que son calendrier prévisionnel.

Il pourra en outre être envisagé d'étudier la réhabilitation des bâtiments existants (élémentaire et maternelle) du groupe scolaire.

A la suite de ces études, il s'agira de lancer la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire sera un architecte, désigné sur la base de l'esquisse du projet. Le montant des études inscrites en 2021 s'élève à **100 000 €**.

Poursuites du plan informatique et déploiement du télétravail

En matière de dépenses informatique, il sera nécessaire d'adapter les équipements bureautiques avec le développement important du télétravail, amorcé dans le cadre de la crise sanitaire. Ainsi 45 000 € sont prévus pour le changement des ordinateurs des services administratifs. Les matériels actuels seront redistribués dans les écoles. Deux écrans numériques interactifs ainsi que des tablettes sont également prévus pour les écoles, pour un montant de 11 350 €. La création d'infrastructures réseaux pour le bureau de police est prévue pour 10 000 €. Enfin, des renouvellements de licences et des évolutions sur les serveurs doivent intervenir, soit au total **120 000 €** dédié au plan informatique.

Travaux et équipements de voirie et de sécurité

Les dépenses concernant le service voirie devrait avoisiner **174 000 €** en 2021. L'acquisition et le remplacement de caméras (Mairie, CSC, BA 128) sont prévus pour 35 000 €. L'installation d'un feu tricolore devant l'école primaire HENRION, afin de sécuriser les abords, devrait être effectuée pour un montant de 22 000 €. Les réfections des allées au parc Freinet ainsi que la piste au Bord de Seille (clos des Lilas/passarelle) sont estimées à 23 000 €. Le remplacement de la structure et du sol coulé des jeux au Domaine de Largentier sont prévus pour 25 000 €. Du gravillonnage dans les allées du parc pré Joly est prévu pour 8 000 €. Tout comme l'acquisition de nouveaux véhicules pour 26 000 €.

Réhabilitation des bâtiments communaux

Le montant total des crédits mobilisés sur les bâtiments communaux s'élève à environ **114 000 €**. Ces crédits concernent essentiellement les travaux d'accessibilité des bâtiments (mairie annexe, bureau de police, Eglise, école primaire Ferry, aire multifonction, dossier d'étude), à hauteur de 51 000 €. Des crédits ont également été inscrits pour procéder à des diagnostics amiantes et de performance énergétique sur l'ensemble des bâtiments. Des défibrillateurs seront installés dans les groupes scolaires et le centre paroissial. Le terrain de tennis en schiste sera réhabilité et divers travaux seront effectués au CSC Gilbert JANSEM (rénovation du sol couloir aile verte) et au Château Henrion (démoussage de la toiture, remplacement fenêtre de toit, rénovation sol couloir dernier étage).

Aménagement locaux services techniques

Le projet d'aménagement de nouveaux locaux pour les services techniques sur la base a commencé en 2020 et devrait se poursuivre début 2021, pour un emménagement des services au printemps. Pour rappel, les services techniques sont actuellement scindés sur deux sites (8 rue des Ecoles à l'arrière de la Mairie pour les services Bâtiments et Voirie et Rue de l'Aérogare pour le service des Espaces Verts). La problématique est double. Les services bâtiments et voirie ont des locaux exigus ne permettant pas de remiser la totalité des véhicules du service, stockage du matériel anarchique sur mezzanine, salle de pause ne pouvant pas accueillir l'ensemble des personnels. Les services Espaces Verts occupent des locaux vétustes. Les crédits pour 2021 s'élèvent à **75 000 €** (AP : 325 000 €).

Autres travaux et acquisitions

- Eclairage public : 70 000 €
- Acquisitions écoles et périscolaires : 32 000 €
- Eclairage du COSEC : 15 000 €
- Accessibilité cimetière Frescaty : 12 000 €
- ...

M. HORY : Je remercie Nathalie CASCIOLA, les services également pour le travail accompli et j'ouvre le débat.

M. ROSE : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tout le monde. Je voudrais commencer mon intervention qui sera, je vous rassure, un tout petit peu plus courte que la dernière fois, par dire que je continue à penser qu'entre personnes de bonne intelligence, même si elles sont de bords politiques différents, il sera toujours possible de se parler, de monter des projets ensemble et de les mettre en œuvre. On sait que cela n'est pas une chose facile, nous le savions depuis le premier jour, de même que nous savions que nous ne saurions pas toujours d'accord sur tout. Mais, sur des sujets précis, allant dans le sens du développement de Marly, pour l'amener vers la transition pour le bien commun, un travail en partenariat reste possible et je le crois sincèrement. D'autre part, j'avais dit dès le 3 juillet, que je serais un élu vigilant. Et bien je persiste et signe et je continuerai avec toute la force de mon engagement et de mes convictions. Ceci étant dit et pour en venir au sujet qui nous occupe, à savoir les orientations budgétaires avant le prochain vote du budget, force est de constater que nos analyses respectives de la situation économique et sociale et les orientations qui en découlent, divergent considérablement. On ne peut pas être d'accord sur tout, mais là, on est presque d'accord sur rien. Ce rapport ressemble à s'y méprendre au précédent qui lui-même ressemblait au plus ancien. Il y a là, l'application d'une recette immuable, basée uniquement sur le désendettement. Alors, bien sûr, cela nous donne un budget futur maîtrisé. Et il ne fait aucun doute Monsieur le Maire que l'an prochain, vous obtiendrez encore un 18/20, voire même plus, décerné par les Contribuables Associés. Vous savez très exactement ce que je pense de cette association. Ça me fait penser à un athlète des JO qui commencerait son concours de saut à la perche avec une barre à 3,50 mètres en disant : « bin ça au moins je maîtrise ! ». Alors manque d'ambition, vous ne visez pas le titre, vous jouez le maintien. Mais aussi manque d'audace, car tout a été pensé avec une grande frilosité. Sans vraiment tenir compte de la grave crise que nous avons subie et surtout sans anticiper la reprise prochaine, car les indicateurs sont tous en hausse et vous l'avez dit tout à l'heure, la situation s'améliore. Si nous n'insufflons pas de l'optimisme et de la détermination, comment rétablir la confiance. Et ce n'est pas à vous Monsieur le Maire, avec votre profession, qu'il faut apprendre ça, la confiance. Alors nos orientations, oui, elles sont différentes. Nous pensons que c'est le moment d'investir massivement. Nous disons aujourd'hui qu'aujourd'hui s'endetter, et bien c'est s'enrichir. Et ceci pour trois raisons. Premièrement, les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas, voire négatifs même et tous les économistes s'accordent à dire qu'ils vont le rester trois, quatre, même cinq ans. Deuxièmement, les différents plans de relance offrent des possibilités de financement énormes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Laissez-moi juste vous donner un tout petit exemple qui concerne les affaires scolaires et les espaces verts. Le bassin, entre autres parce qu'il y en a d'innombrables des possibilités de financement et de subventions en ce moment, le bassin Rhin Meuse offre des subventions accessibles dès maintenant pour végétaliser et désimperméabiliser les cours d'écoles. C'est un beau projet inclusif qui concerne non seulement les enfants dans leur apprentissage de la citoyenneté, mais aussi les associations de parents, le voisinage, le conseil des anciens, le conseil des jeunes, la CLCV, les Tournesols avec leur section horticulture et évidemment le centre socioculturel. C'est une idée, comme ça, je vous la sou mets. Troisièmement, faire appel à l'emprunt, c'est fabriquer du patrimoine public. C'est penser au futur. C'est penser à l'avenir de nos enfants. A l'avenir de notre ville. Et moi, je préfère largement créer du patrimoine que de devoir s'en défaire, voire même le brader. Alors résumons-nous : manque d'ambition, manque d'audace, manque de vision, d'où ma déception à la lecture de ce rapport. Je sais très bien que je ne parviendrai pas à vous faire changer d'orientation, mais l'assemblée ici présente et les personnes qui sont devant leur écran chez eux, la centaine ou la cent quarantaine de personnes qui est en ce moment chez soi pour nous écouter, auront entendu qu'il existe des alternatives positives à votre politique austère. Les impôts, ils augmenteraient, bin, je ne suis pas un adepte de l'augmentation des taxes. Je me refuse juste d'en faire un argument électoral. D'ailleurs, vous le savez très bien vous-même qu'un jour ou l'autre, il faudra bien le faire. C'est le moment d'investir donc. Mais c'est peut-être aussi le bon moment pour initier un débat sur la politique sociale de la ville. Je vous en ai parlé. Vous n'y êtes absolument pas opposé. J'en ai reparlé il y a deux jours au conseil d'administration du CCAS, et je ne répèterai pas ici les propositions que j'ai faites, et qui rejoignent pour bon nombre vos propres projets. Nous sommes e début de mandat. Nous sommes dans une crise sanitaire qui va faire des dégâts. Débattre de ce sujet au sein du conseil municipal pourrait être une très bonne chose pour notre ville. J'en viens maintenant

à des questions précises. Il y en aura cinq. Elles ne sont pas du tout des questions pièges. Elles vont peut-être même vous sembler un peu naïves, mais finalement c'est mon premier pré-budget, donc je vous prie de m'excuser. Je demande juste des éclaircissements. Un, rassurez-moi. J'imagine que sur le graphique circulaire qu'on a sous les yeux, répartissant les opérations d'équipement par service, si la portion environnement a disparu, c'est bien qu'elle a été intégrée dans tous les autres services. C'est bien cela ?

M. HORY : Si vous voulez une réponse, c'est oui.

M. ROSE : Voilà. Je m'en doutais, c'est logique. Deuxièmement, je pense que nous aurions pu aller bien au-delà de 114 000 euros, somme dérisoire pour la réhabilitation des bâtiments communaux. D'autant que des demandes de financement sont possibles, comme l'a dit dernièrement ici même la Sénatrice Belrhiti. Je rappelle d'autre part que l'ALEC effectue désormais des diagnostics de performance énergétique à destination des collectivités locales. Troisièmement, concernant les droits de mutation, je ne comprends pas la baisse de 120 000 euros par rapport à l'année 2020, en 2021 c'est prévu 350 000. J'aurais besoin d'un éclaircissement. Quatre. J'aurai une question qui me taraude depuis longtemps, c'est la question des dotations de Metz Métropole. Est-ce qu'il serait possible de voir un jour un tableau des chiffres compensatoires, concernant le Plateau de Frescaty ? Des terrains ont été cédés à la Métropole, et comment ça s'est traduit dans le budget de la ville ? Et enfin, cinquièmement, l'attribution de compensation est passée de près de 700 000 euros à un peu moins de 500 000 euros en 4 ans, de 2016 à 2020 en raison du transfert de compétences. Alors ma question, ça s'est passé comment dans le budget de Marly ? Est-ce qu'il y a eu du personnel qui est parti à Metz Métropole ? Est-ce que ce transfert de compétence a été suivi d'un transfert de personnel et sinon y a-t-il eu un redéploiement ou alors y a-t-il eu un non renouvellement en cas de départ à la retraite, ou alors y a-t-il des coupes ? Voilà, j'ai fini, je vous remercie.

M. MOREL : Mesdames, Messieurs, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous saluer. J'ai oublié de le faire tout à l'heure. Une lecture attentive du document, support de ce débat d'orientation, suscite de nombreuses remarques, observations, questionnements. Abordons donc quelques sujets, mes collègues qui ont également demandé la parole, ne manqueront pas d'intervenir également sur d'autres points. Dans le rapport qui nous a été remis préalablement, il est indiqué que ce débat participe à l'information des élus et des citoyens. Nul ne doute que les conseillers municipaux, acteurs de la majorité municipale, ont largement contribué à la construction de ce document. Aussi, je souhaite intervenir sur ces éléments budgétaires, afin de permettre à ceux de nos concitoyens, 140 si j'ai bien compris, qui s'intéressent à la vie de notre collectivité, de prendre toute la mesure de certains aspects de la situation financière de la commune et des orientations budgétaires qui en découlent. Ce débat doit permettre d'évoquer les orientations qui devraient se traduire par des engagements budgétaires impactant notre collectivité. Engagement de gestion. Pas uniquement investissement. Engagement sur un cadre de vie futur compte tenu effectivement des investissements. Je ne fais que me référer à la page d'introduction de ce rapport. Bon, je passerai rapidement sur le long rappel du contexte financier national, issu d'une note de conjoncture et de la loi de finance, puisqu'on nous dit qu'elle n'a pas d'impact quasiment sur les collectivités territoriales. Ensuite, il nous est présenté une analyse financière rétrospective sur l'épargne dégagée via le budget de fonctionnement, sur le financement des investissements et sur l'évolution de la dette. Ça, c'est beaucoup plus intéressant. Tous ces éléments chiffrés, nous les retrouvons bien entendu dans les rapports des comptes administratifs approuvés chaque année par le conseil municipal. Nous sommes dans la rétrospective. Je précise ce point parce que bien évidemment les quelques remarques que je souhaite apporter sur ce rapport d'orientation trouvent leur source sur ces mêmes données chiffrées des exercices antérieurs. Parfois sur une période plus longue. Ensuite, tout n'est qu'une question d'interprétation selon la focale ou le prisme de l'analyse. Ce qui peut apparaître comme une vérité sur deux ou trois exercices, peut prendre un tout autre sens sur une durée plus conséquente. Certaines vérités affirmées dans ce rapport avec conviction peuvent ainsi ne pas résister à la réalité parfois cruelle des chiffres des comptes administratifs successifs. Premier sujet. L'analyse de l'épargne nette. Notion importante, car elle définit la marge de manœuvre pour des investissements nouveaux. L'équation à résoudre est simple. J'encaisse des recettes, je dépense pour fonctionner au quotidien et si je dépense moins que je n'encaisse, je dispose d'une épargne pour investir. Simple. Le commentaire du rapport est pour le moins surprenant, car il n'aborde qu'un élément d'équation. Ainsi, on nous explique que l'épargne nette est relativement faible et ceci est dû à une perte importante de recettes et au souhait de ne pas augmenter les impôts. C'est affirmation peut effectivement faire le buzz et servir de slogan. Mais un simple regard objectif sur les comptes montre que l'argumentaire est pour le moins critiquable. Et les dépenses dans tout ça ? Elles n'interfèrent pas dans l'équation. Revenant sur ces deux sujets. Perte importante de recettes. Vous ne pouvez pas affirmer cela. On peut toujours attendre plus de recettes, c'est vrai. Mais globalement vos recettes ont progressé de 10,63 % depuis 2015 jusqu'à 2019. Dernier compte administratif connu bien évidemment. Pour être encore plus complet, à

l'intention de nos concitoyens, depuis 2007, dernière année de l'équipe municipale qui vous a précédé aux affaires, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 12,68 %, alors que sur la même période, les dépenses ont progressé de 17,7 ! Voilà le problème ! Effectivement, il ne faut pas oublier le second élément de l'équation, le niveau des dépenses, l'épargne se construit sur ces deux éléments. L'efficacité de gestion se situe à ce niveau. Si nous allons plus avant dans l'analyse de l'évolution de ce qui constitue l'épargne nette, constatons que la structure des recettes a bien évolué. Et ce que l'Etat n'a effectivement plus versé, vous avez raison, c'est une réduction de 740 000 euros. Mesure qui s'applique d'ailleurs à toutes les communes de France, les réductions, a été largement compensée quand on regarde les comptes, par les recettes des impôts et taxes qui ont beaucoup plus progressé, 1 673 000 euros, moins 740 000 plus 1 673 000, je ne suis pas très doué en mathématiques, mais il y a bien un surplus de recettes de 933 000 euros aujourd'hui de constaté. Qui paie les impôts et taxes ? En premier lieu nos concitoyens. Sont-ils plus nombreux comme vous l'affirmez pour justifier la progression de la masse collectée ? Pas vraiment non plus sur la période 2007/2019 ! En 2007, 10 330 habitants, dans le compte administratif, j'ai trouvé ce chiffre. En 2019, 10 286 habitants, dans le compte administratif, j'ai trouvé ce chiffre. Et par conséquent, la contribution moyenne par habitant au titre des impôts et taxes est passée de 425 euros à 590 euros. Plus de 38 % de hausse. Alourdir la taxe sur l'électricité, on parle de plus de 200 000 euros dans ce cas, ce n'est pas neutre pour nos concitoyens. Voilà une réalité objective mise en évidence à partir de données que vous avez validées chaque année, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, en votant les comptes administratifs. Toujours dans le cadre de votre analyse financière rétrospective, abordons justement la question des dépenses à caractère général. Bonne nouvelle. Les dépenses à caractère général, chapitre 11, baissent depuis 2018, nous a dit le rapporteur. Effectivement 1 953 000 en 2018, 1 926 000 en 2019. Une baisse de 27 000 euros. Et nous attendons 2020, et nous ne doutons pas un instant qu'il y aura une diminution compte tenu de l'année particulière que nous venons de vivre. Et vous évoquez dans vos commentaires de louables efforts menés et réussis pour contrer l'inflation. Alors parlons-en. Une fois encore le discours est là, la réalité comptable mérite que l'on s'y attarde. Depuis 2007, année de référence s'il en est, le chapitre 11, dépenses à caractère général, est passé de 1 377 000 euros à 1 926 000 en 2019. Soit une progression en masse de 549 000 euros ou en valeur relative 39,8 %. L'inflation dans tout cela, 11,7 % depuis 2009. Ce sont des chiffres de l'INSEE. Soit moins de 1 % par an. Donc indépendamment de la hausse des prix, un dérapage sur les dépenses est avéré de l'ordre de 28 % sur la période. Je crois utile de rappeler les propos d'un ancien opposant au maire, devenu maire depuis, qui affirmait en 2007, à propos des charges à caractère général, qu'il fallait baisser le train de vie de la commune, moins 5 %. Où est passé ce bel objectif ? Nous pouvons nous interroger, mais les poussées inflationnistes n'expliqueront pas cette envolée critiquable, selon ce même opposant de 2007. Aussi, je crois que le petit effort de maîtrise des dépenses à caractère général engagé en 2019, qui nous est présenté dans ce rapport, était devenu en réalité une impérieuse nécessité pour freiner le dérapage irrégulier constaté depuis 2007 à 2018, et garantir l'équilibre de fonctionnement. Il est effectivement repris année après année et les variations d'une année à l'autre sont surprenantes, mais la tendance est là, plus 28 % sur la période. Maintenant, allons plus avant, et si nous faisons un focus sur ces dépenses de ce chapitre 11, une analyse détaillée des dépenses montre que le poste énergies eau, chauffage, électricité constitue à lui seul une grande partie de la progression constatée. 2007 : 327 000 euros. 2019 : 558 000 euros. Soit 231 000 euros de dépenses de fonctionnement annuelles, ou 30 % de hausse sur la période. On va m'objecter que les prix de l'énergie ont singulièrement augmenté. Mais ils sont pris en compte dans l'indice et je vous le rappelle, 11,7 % sur la période. Et il n'empêche que depuis 14 ans, la question d'un plan d'ensemble pluriannuel de traitement et de réhabilitation des bâtiments communaux n'est pas traitée pour réduire les consommations énergétiques. Voilà une belle orientation qui mériterait d'être inscrite en priorité numéro un dans l'eurobe. Car non seulement elle apporterait aux utilisateurs, aux usagers, aux enfants dans les écoles, des confort de vie accrus, mais nul doute qu'elle générerait de belles économies de gestion, avec un retour sur investissement performant. La lecture de ce rapport pour 2021 n'apporte pas vraiment de confirmation sur une réelle intention de prendre ce problème dans son ensemble. Dans ce rapport, il est écrit par exemple, sur le projet cantine de l'école Freinet, il pourra en outre être envisagé d'étudier la réhabilitation des bâtiments existants. Qu'est-ce qu'on attend ? On envisage. Je suis ravi. Au passage, je note qu'il y a quelques mois c'était un engagement ferme de votre programme Monsieur le Maire. Et un peu plus loin dans le texte, au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux, je lis : on va faire des diagnostics amiante et performance énergétique. Donc des études. Des crédits, combien ? On ne sait pas. Et pourquoi seulement maintenant ? Après 61 % de hausse des dépenses énergétiques. Il est grand temps d'avancer avec un projet autrement plus ambitieux sur ce registre. La norme RT 2012, qui précise les contraintes et objectifs en la matière, va être déjà remplacée et nos bâtiments communaux vont attendre encore une éventuelle réhabilitation. Je concède, il y a eu La Louvière. Nous espérons que des intentions frileuses présentées dans ce document de discussion, de débat, nous passerons lors de l'examen du projet de budget à un engagement ferme, et que j'aurai ainsi le plaisir d'ailleurs de rencontrer pour la première fois depuis le début de ce mandat mes collègues de la commission bâtiments pour aborder ce sujet majeur. Le rapport d'orientation évoque aussi un autre

sujet extrêmement important, on n'en parle jamais, celui des dépenses de personnel. Il nous est rappelé la part importante qu'elle occupe dans le budget. Effectivement 58 %, c'est une masse en matière de fonctionnement. La hausse de la masse salariale serait naturellement liée au glissement vieillissement technicité GVT et à l'évolution réglementaire des rémunérations nous dit-on. Pour ce chapitre des dépenses, étrangement, pas de tableau rétrospective depuis 2016 et pour cause, j'ai repris les données des comptes administratifs et les dépenses de personnel ont progressé, vous vous en doutez. Elles sont passées de 3 788 000 à 4 320 000 de 2016 à 2019. Soit une hausse de 14 % en 3 ans. Et on ajoute 4,18 % en 2021. Cette hausse très importante dégrade assurément l'équilibre de la fameuse équation dépenses / recettes. L'argumentaire hausse des salaires et GVT ne peut expliquer l'évolution constatée. Je vous invite à retenir en effet ces éléments dans votre analyse des choses. De 2007 à 2013, je tiens à le souligner, les charges de personnel ont été stables, ont augmenté seulement de 0,1 %. Cela mérite d'être souligné et je le fais. Mais de 2013 à 2019, la progression est tout autre et approche 21 %. On a lâché la bride. En lisant le paragraphe dépenses de personnel dans le rapport, j'ai eu une petite pensée pour les personnels municipaux. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. Depuis 2010, on a parlé de hausse des salaires. Depuis 2010, il faut rappeler que le point d'indice de la fonction publique a progressé seulement de 1 % sur la période. 0,5 % en 2017 et 0,5 % en 2018. Le SMIC a quant à lui progressé de 7,29 % de 2013 à 2019. Alors Monsieur le Maire, la progression importante de la masse salariale du budget et qui vient affaiblir l'épargne nette ne résulte pas de la hausse des salaires. Il doit y avoir d'autres causes, pas forcément critiquable d'ailleurs. Il peut être pertinent en effet de créer des postes, s'ils répondent à des besoins avérés pour les services à apporter à nos concitoyens. Bien sûr la création de poste est un élément de gestion important. Bon, je ferai simplement la remarque, je ne parlerai pas d'un directeur de cabinet pour une ville de 10 000 habitants, je trouve que c'est un luxe politique, ça coûte pas moins d'environ 50 000 euros par an, estimation bien entendu à confirmer, je n'ai pas le contrat de la personne. Il ne faut jamais oublier que les dépenses de personnel sont souvent des charges pérennes. Difficile de faire marche arrière et ce n'est réalisable que sur le moyen et le long terme, comme la période de 2018, 2013 par exemple. En matière d'évolution des effectifs, quelle a été la réalité depuis 2013 ? Quelles sont les perspectives qui s'offrent à nous aujourd'hui ? Une orientation pertinente consisterait à produire d'ailleurs un tableau des emplois pluriannuel avec des dotations budgétaires correspondantes. Je rappelle que ces dépenses de personnel, c'est 58 % du budget de fonctionnement. N'oublions pas que sur ces 21,21 % de progression depuis 2013, ne serait-ce que 8 % d'économie, en ramenant le taux à 13 %, cela aurait généré 345 000 euros d'épargne nette supplémentaire, à utiliser pour des investissements. Cela me paraît important de le souligner. S'agissant des orientations d'investissements, j'aborderais pour ma part le sujet de l'informatique. Il est évoqué la poursuite du plan informatique. Je reprends ainsi bien évidemment l'existence d'un plan directeur informatique qui est une vraie nécessité. Les technologies, les besoins évoluent très rapidement, il faut être en ordre de marche, pourrions-nous dire il n'y a rien de plus simple que cela. Mais ce plan, quel est-il ? Il n'est pas récent puisque j'ai retrouvé trace d'un plan informatique dans les cinq derniers rapports d'orientation budgétaire. Et oui, je les ai relus. Et j'ai comptabilisé le principe d'un total engagement financier de 573 000 euros, sur ces cinq ans. Une belle somme pour une commune de notre taille. Les 120 000 euros pour 2021 représentent 11 % des investissements nouveaux de l'année. Alors ce plan pluriannuel commence-t-il à produire des effets, au bout de la cinquième année. Nos structures réseaux sont-elles adaptées ? Les niveaux d'équipements sont-ils à la hauteur des enjeux ? Ce sont quelques questions qui pourraient recevoir des réponses dans le cadre d'un rapport d'orientation budgétaire justifiant la poursuite des efforts financiers. Bâtir un plan est une belle intention de gestion, mais en matière d'informatisation ou d'équipement numérique, l'évaluation s'avère souvent indispensable pour éviter le risque très fréquent de venir engloutir des masses financières énormes dans une sorte de puits sans fond. Cet investissement conséquent des deniers de la collectivité ne peut pas simplement s'expliquer par une photo dans la presse, on vient avec l'implantation d'une dalle numérique dans une salle de classe. Les investissements sont beaucoup plus conséquents. Pour conclure et je laisserai mes collègues compléter, votre rapport d'orientation Monsieur le Maire est construit à partir d'une idée simpliste. Nous avons une capacité d'investissement réduite à travers l'épargne nette, parce que l'Etat a réduit nos dotations. Le responsable c'est l'autre. En l'occurrence l'Etat. Et en réalité, je crois l'avoir démontré, la responsabilité de la situation vous incombe et est le fruit d'une évolution pluriannuelle non suffisamment contrôlée. Pas de volonté affichée de réduire le train de vie pour reprendre votre injonction de 2007, un lâcher prise coupable sur les dépenses de personnel depuis 2013. Et au final, des dépenses de fonctionnement qui explosent et une hausse des recettes, je le confirme, qui ne compense pas suffisamment pour vous donner des moyens supplémentaires pour investir. Inquiétant tout cela. Et il faudra peut-être un jour trouver un autre coupable, en lien avec la baisse de la dotation de solidarité communautaire, c'est une question. Je ferai enfin, et j'en terminerai là, deux remarques. La construction d'un projet de budget est un exercice très compliqué. Je n'en doute absolument pas un instant. Mais je sais aussi que dans le cadre de cette procédure budgétaire, les commissions auraient certainement un rôle plus actif à jouer, en participant aux échanges sur les projets envisagés dans les différents secteurs. Je regrette que dans cette ville les commissions, enfin, celles auxquelles

je suis sensé être convié, n'aient pas eu à discuter, à proposer des orientations avant les grands arbitrages de Madame le grand argentier de la commune et du maire comme il se doit. Ma seconde remarque porte sur le document que vous nous avez transmis Monsieur le Maire. J'ai bien noté pour en rendre la lecture plus agréable le souci d'agrémenter les différents chapitres avec des images ou des graphiques qui sont des fois pas tout à fait en phase avec, je pense notamment aux dépenses à caractère général. Rien à dire. Mais il en est une qui me paraît pour le moins incongrue, de place dans le cadre d'un débat, celle de la page 17. Vous faites état d'une note de 18/20. Il eût été bon au moins d'en indiquer la source et l'année. Mais si vous êtes très certainement un adepte de la méthode Coué, j'espère que vous aurez au moins su entendre les remarques, les inquiétudes, les questions au cours de ce débat. Mais pour ce qui me concerne, l'évolution de la situation financière et vos perspectives budgétaires telles que vous les proposez, me conduisent en réponse à ce 18/20 que vous vous attribuez, une mention un peu scolaire j'en conviens, pour moi, peut et doit mieux faire très rapidement. Merci.

Mme MOGUEN : Oui, merci Monsieur le Maire. Moi je voulais tout d'abord relever une chose qui m'avait frappée dans ce rapport. Vous analysez le contexte financier général, donc en première partie de ce rapport, en reprenant une note de l'INSEE dans laquelle il est indiqué « les évolutions macroéconomiques ne manquent pas de se traduire très concrètement au niveau local ». C'est vrai. On peut tous que constater ici les effets macroéconomiques de la crise sanitaire mondiale, en termes de baisse de la consommation, d'emplois perdus, de précarité etc.

Seulement moi, j'ai été sidérée qu'à aucun moment il n'est fait mention dans cette note de l'INSEE et donc dans votre rapport, de ce qui est maintenant considéré comme une évidence, c'est-à-dire que cette pandémie et les conséquences économiques immédiates qui vont avec, est étroitement liée à la question de l'environnement, donc la perte de biodiversité, la pollution de l'air qui aggrave les symptômes du Covid. Donc je trouve que l'absence d'une petite mention sur la crise environnementale est en elle-même tellement révélatrice des freins politiques et administratifs au changement. Cette absence pour moi elle signifie : surtout restons dans notre logique de court terme, ne nous interrogeons pas trop précisément sur les impacts environnementaux futurs des projets locaux que nous financerons cette année. Et c'est dommage parce que les études sont claires sur ce point, le coût macroéconomique de l'inaction face aux enjeux environnementaux sera très élevé. Je me souviens d'une déclaration dans la presse du directeur d'AXA assurance qui disait : « Un monde à +4 degrés n'est pas un monde assurable ». Ça promet. Alors étant donné que nous sommes dans une ville, qui, avec l'aménagement du plateau de Frescaty, vous le savez bien, est appelée à devenir un pôle économique majeur dans la métropole, je trouve qu'un Rapport d'Orientation Budgétaire qui ne mentionne pas la crise environnementale, qui n'initie pas le débat sur cette réalité, est un rapport un peu incomplet. Alors, on y voit que vous avez prévu plus d'éclairage, vous savez ce que j'en pense. Pour cette année vous avez prévu également non pas la rénovation thermique de tous les bâtiments publics mais donc essentiellement des travaux d'accessibilité. Bon. Mais c'est tout ! On l'a déjà dit. Je ne vois pas donc d'investissements fermes, d'engagements fermes vers la transition écologique, vers la résilience de la ville. Rien sur une volonté claire d'orienter les dépenses de la ville un peu plus vers l'efficacité environnementale, malgré le plan de relance, on en a parlé à plusieurs reprises, plan de relance qui est disponible maintenant. Aucun budget donc clair lié à la stratégie de diagnostic environnemental portant sur l'ensemble des bâtiments publics donc pas seulement sur les écoles, d'adaptation aux risques de sécheresse, de végétalisation, etc. Donc ces orientations budgétaires sont décevantes. Mais je suppose qu'elles sont le reflet d'une société qui est encore bien ancrée dans le déni et qui continue de regarder ailleurs alors que la maison continue de brûler.

M. SURGA : Oui, merci. Chers collègues, chère assemblée délibérante, il nous a été présenté une définition de l'épargne nette de Marly, avec une insistance forte sur la faiblesse et en mettant en exergue la baisse de la dette. Ça vient d'être dit tout à l'heure et comme ça a été dit, elle dépend surtout du niveau de l'évolution des dépenses et des recettes plus que de la dette. Or, on l'a dit tout à l'heure, les recettes ont augmenté suffisamment rapidement, en particulier les impôts et taxes. Alors ce qui est intéressant d'ailleurs, parce que c'est la première fois que je l'entends dire de cette façon, il a été dit tout à l'heure et dans le texte aussi, le choix a été de ne pas augmenter les impôts. C'est la première fois que vous faites un lapsus de ce niveau, puisqu'habituellement vous parlez des taux d'imposition. Et là, on peut être d'accord avec vous. Vous allez tacher de ne pas augmenter les taux d'imposition mais par contre, la masse d'impôts a bel et bien augmenté de 40 %. Donc ce choix, ce discours est en train d'évoluer, mais vous faites une erreur. Et c'est à la page 7. Donc vous concluez sur ce point que l'épargne nette est faible et reste fragile. Et bien la question vient forcément, alors je vous pose la question : est-ce que la situation pourrait s'aggraver ? Lors de la commission finances, vous avez évoqué une baisse probable des dotations de la solidarité communautaire qui serait calculée sur la baisse du revenu par habitant, et qui serait défavorable à Marly. Donc vous nous annoncez une aggravation quelque part. Donc quand les solutions existent, il faut peut-être essayer

de les trouver. Comment comptez-vous trouver des solutions ? Comment envisager de remédier à cette fragilité financière que vous dénoncez vous-même, pour réaliser des investissements à Marly dont nous avons bien besoin ? Vous avez dit en commission que les investissements importants ont plutôt été limités, vous ne l'avez pas dit comme ça, mais ça revient à peu près à ça, le NEC et puis le centre La Louvière. Effectivement il y a eu relativement peu de projets d'une certaine envergure. En tout cas pour le bien de Marly. Et vous avez dit aussi en commission que cette fragilité de l'épargne peut conduire effectivement quelque part à une limitation des investissements. Ça n'a pas été dit comme ça, mais ça le laisse entendre. Alors moi, je vous interroge. A savoir que les besoins sont quand même importants à Marly et je dirai qu'il y a une certaine urgence à faire, je répète, il y a une certaine urgence à faire. C'est le cas de la rénovation des écoles, avec les mises en normes et c'est des projets qui sont quand même prioritaires, qui ont été retardés déjà, c'est dans votre programme. Vous pourriez accélérer non seulement les études, mais également la réalisation, la rénovation des bâtiments et les mises aux normes, les réfections aussi de voiries, ça ne va pas manquer avec l'hiver actuel. Vous aviez parlé de feux intelligents, pourquoi ne pas le mettre ? Et tout ceci, je rejoins justement l'empreinte énergétique, à savoir que tous ces projets peuvent converger justement vers une raison complémentaire, la raison financière qui est aussi une conséquence de ce que je vais dire, à savoir une diminution de la consommation d'énergie à Marly, ce qui me paraît donc particulièrement important. Comment peut-on y réfléchir ensemble ? Je vous pose la question : est-ce que vous ne pourriez pas mettre ce sujet justement un peu plus à l'ordre du jour sur cette baisse des consommations donc à Marly de façon à ce que nous puissions être plus vertueux sur le plan de la protection de l'environnement. La baisse des consommations donc c'est aussi la diminution des émissions de CO². Par ailleurs, on assiste aussi à Marly à une, j'allais dire, un déboisement, les espaces arborés sont en diminution. Alors vous avez choisi de faire un arbre par enfant. C'est bien, mais c'est très symbolique. C'est un peu symbolique. Et vous allez me dire effectivement donc ces arbres c'est peut-être pas moi qui doit les planter. Et bien peut-être faudrait-il réfléchir pour savoir si vous ne pourriez pas mettre en place un réel reboisement végétalisation donc à Marly, pour la protection de l'environnement, parce qu'il ne faut pas forcément compter que sur les autres, Marly peut peut-être se prendre en charge dans ce domaine. C'est un point important. On rejoint pas mal d'opinions à ce sujet. Il est prévu de baisser les dépenses de fonctionnement par ailleurs en 2021. C'est une saine orientation, qui est récente. Pour autant, comme ça a été dit, les charges du personnel vont augmenter de 4,18 %. Or, moi j'ai tendance à dire, mais comment va-t-il faire ? Il va falloir peut-être comprimer d'autres charges. Et je vois que, c'est le cas d'autres points qui ont déjà été évoqués, mais je constate que le budget des subventions aux associations donc va passer, j'ai pas bien le chiffre, mais c'est inférieur à 300 000 euros, c'est plus de 275 000 euros sur le graphique. Certes il y a une crise sanitaire, mais il ne faudrait pas que ce soit un impact sur les besoins je veux dire donc futurs, à savoir que les besoins actuels sont peut-être moindres, mais il ne faudrait pas que ce niveau justement de 275 000 devienne une référence pour les associations. Il faut se souvenir que le budget était d'environ 430 000 euros il y a déjà quelques temps. Il faudrait bien qu'à la sortie de cette crise, pourriez-vous prévoir tout de même de revenir à des niveaux antérieurs pour les associations qui en auront certainement besoin, puisqu'il y aura besoin d'une relance de tout niveau mais aussi sur le plan effectivement de la vie associative à Marly, ce besoin va être réel, je pense, à la sortie de cette crise. Merci de votre écoute.

M. NOWICKI : Merci à l'adjointe aux finances de la belle lecture qu'elle nous a faite de la situation financière et du rapport. Alors je pense qu'à un moment, sa langue a dû fourcher. Ça m'évitera de revenir lors de l'approbation du prochain PV. C'est au niveau des équipements. C'est bien des équipements bureautiques et pas bureaucratiques, je pense hein ?! Mais c'est un petit détail. Ce débat Monsieur le Maire n'est pas vraiment équitable, parce que vous nous refusez toujours malgré mes nombreuses demandes, des documents comptables. Donc j'ai reçu un avis favorable de la CADA suite à ma demande, mais malgré tout, vous refusez aux élus de transmettre certains documents. Mais je vais quand même être positif. On peut quand même se réjouir de certaines de vos orientations. Certaines que nous demandions depuis des années, et d'autres plus récemment. Il s'agit des baisses à caractère général. Il s'agit de l'abandon d'une cantine centralisée au profit d'une cantine dans chaque école. Du moins c'est un début avec l'école Freinet. L'abandon aussi du projet détonnant d'une quatrième école sur le plateau de Frescaty. Donc nous attendons avec impatience l'abandon de l'autre projet qualifié aussi de détonnant qui est la construction d'une centrale à biomasse. Vous nous proposez une orientation budgétaire avec des investissements de l'ordre d'un million d'euros. Je dirais, c'est très peu pour une nouvelle mandature. Vous aviez un programme, investir 1 million d'euros aujourd'hui, c'est très peu. Pourtant autour de cette table, j'ai pu écouter de nombreuses propositions. Et donc comme on l'a dit, comme l'on dit mes collègues, il y a une urgence à agir. Notamment dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux pour 3 raisons. Pour une raison économique. Il faut absolument réduire notre facture énergétique. Pour une raison écologique. Il faut réduire les gaz à effet de serre, économiser les énergies fossiles. Il faut s'orienter vers d'autres moyens de chauffage. Et comme l'a dit Francis MOREL, c'est pour le confort de tous les occupants.

Que ce soit dans nos écoles, et dans nos bâtiments communaux. Alors, ces investissements, on l'a vu lors du dernier conseil, sont largement subventionnés. Je prends l'exemple de l'éclairage du stade Delaître. On a un coût de 310 000 euros, coût total. Mais le coût pour la commune est de 54 652 euros. C'est de l'ordre de 20 %. Notre collègue Frédéric ROSE parlait des subventions du Bassin Rhin Meuse. J'ai lu ce rapport, mais il faut savoir que les subventions ne sont valables que jusqu'au 31 décembre. Donc si on veut en profiter, c'est aujourd'hui qu'il faut se décider. A la fin de l'année, ce sera trop tard. Donc il faut dégager des ressources pour investir plus. On le voit avec 50 000 euros, on peut prétendre à l'investissement de 300 000 euros. Vous allez me rétorquer : faut-il encore en avoir les moyens. Faut-il trouver ces 50 000 euros. Je dirais, si aujourd'hui notre commune n'a pas les moyens d'investir plus, Monsieur le Maire, vous êtes en partie responsable. Vous nous avez trompés. Il y a quelques années sur l'emprunt qui a servi à financer le NEC. La renégociation du taux ou le remboursement anticipé de cet emprunt permettrait d'économiser plus de 60 000 euros par an. Mais par votre faute, cette négociation est aujourd'hui très compliquée. Alors je vais revenir quelques années en arrière. De nombreux élus autour de cette table n'étaient pas présents. Il s'agit du lundi 3 octobre 2011, à 20 heures, vous nous avez réunis pour la seule commission des finances de la mandature, avec un seul ordre, à l'ordre du jour, ce fut le financement du NEC. Donc lundi 3 octobre 2011 à 20 heures. L'heure est importante. Vous nous avez expliqué que vous avez consulté sept banques. Vous avez reçu pour un prêt de 2 millions d'euros. Cinq banques ont répondu par téléphone. Ça me semble très bizarre. Lorsqu'on sollicite une banque pour 2 millions d'euros, que la banque passe un coup de fil à son client en disant, bien écoutez non, on ne le fera pas. Une seule banque a répondu positivement. C'est le Crédit Mutuel, qui a fait deux propositions. Deux à taux fixes et deux à taux variables. Lors des débats, M. LAUTERBACH demande si on a bien étudié le taux variable, qui semble nettement plus intéressant que le taux fixe. L'adjoint aux finances de l'époque, M. LECHOT, répond, je vous lis, la phrase est très importante : « par ailleurs le taux fixe reste intéressant, d'autant qu'il ne prévoit pas de pénalités en cas de remboursement anticipé ». Très important. Si on choisit le taux fixe, nous n'aurons pas de pénalités en cas de remboursement anticipé. Sur ce, Monsieur le Maire, vous répondez que l'offre est valable sept semaines. Nous avons reçu une offre, cette, pas le chiffre, cette, l'offre n'est valable qu'une semaine. Vous rajoutez que cette offre reste intéressante et qu'elle est conforme aux prévisions budgétaires. Il suggère donc de retenir le prêt à taux fixe de 4,5 % sur une durée de 20 ans. Très intéressant. Nous partons de cette commission, sachant que nous allons contracter un emprunt sur 20 ans, à un taux de 4,5 %, qui ne prévoit pas de pénalités en cas de remboursement par anticipation. Par contre, il faut faire très vite. Nous avons une semaine de délai. La commission a dû se terminer vers 21 heures. Quelle est la suite ? Le contrat de prêt a été fait le même jour. Tout le monde connaît les heures de travail des banques, il est peu probable que ce contrat ait été rédigé par le Crédit Mutuel après 21 heures. Je vous montre les documents, la commission, l'an 2011, le 3 octobre à 20 heures. Le contrat du Crédit Mutuel, ce n'est pas une offre, c'est le contrat, fait en 4 exemplaires à Strasbourg, 3 octobre 2011. En lisant ce contrat, il est prévu une indemnité en cas de remboursement par anticipation, contrairement à ce qui a été dit en commission. Monsieur le Maire vous nous disiez que cette offre est valable une semaine. Quand je lis conditions diverses, l'offre est valable trois mois. Mon intime conviction est que vous avez donné un accord au Crédit Mutuel bien avant cette commission et que celle-ci ne fut qu'une mascarade faisant croire une gestion démocratique. On ne peut pas imaginer les faits autrement. Comment peut-on valider un prêt sans pénalité et affirmer que l'offre n'est valable qu'une semaine en commission et signer le contrat de prêt avec des pénalités et une validité de trois mois ? Vous comprendrez aisément qu'il est légitime de se poser des questions. N'y a-t-il pas un conflit d'intérêts entre la fonction de Maire et celle de salarié du Crédit Mutuel ? A qui profitent aujourd'hui ces conditions de prêt ? Qui a été trahi ? A la vue de ces éléments, on peut affirmer que nous avons été trompés insidieusement. Aujourd'hui nous en connaissons les conséquences financières pour les Marliens. Le coût s'élève à des centaines de milliers d'euros. Cela préempte de nombreux investissements pour l'avenir. Il est important pour les nouveaux élus de connaître dans quelles conditions ce prêt a été mis en place, car il impacte fortement les finances de notre ville et nos projets. Donc voilà pourquoi, ce soir, nous sommes obligés d'abandonner certains projets et je pense que vous prendrez la parole et vous expliquerez que nous ne pouvons pas aller plus loin dans certains investissements pour notre ville. J'en ai fini.

M. HORY : Je voudrais juste répondre à Monsieur NOWICKI parce qu'on va répondre d'abord à ce monsieur puis ensuite aux interventions sérieuses. Pour le complotiste du conseil, je vais apporter quelques précisions. Le procès-verbal de cette commission finances comporte de nombreuses erreurs. Avez-vous « raison » de revenir sur des événements aussi anciens ? L'un de vos colistiers a parlé de 2007, l'autre de 2011, arrêtez d'hiberner ! Evolvez un peu, parce que si vous deviez prendre vos interventions d'il y a plus de dix ans, je ne suis pas persuadé que vous seriez toujours en accord, notamment parce que vous savez que la vie économique, la vie réglementaire, ainsi que les lois évoluent. Il y a des contraintes nouvelles. Des contraintes qui n'existaient pas en 2007 et qui existent à présent. Je vais vous dire Monsieur NOWICKI, la campagne municipale est terminée, vous avez

perdu trois fois de suite les municipales. J'ai augmenté mon score trois fois. Vous avez baissé trois fois. Vous savez c'est comme le dernier conseil municipal, vous avez fait l'informé en expliquant que nous étions en retard pour faire un DOB et que même Moulins le passait avant nous, que Augny passait son budget la semaine d'après. C'est tout simplement faux.. Moulins les Metz n'a pas encore fait son DOB à l'heure où je vous parle. Augny a passé, non pas son budget municipal, parce qu'ils le passent tous les ans en mars, d'ailleurs comme nous, le budget annexe d'un lotissement. On peut essayer à chaque fois de faire prendre des vessies pour des lanternes, mais arrêtez. Vous êtes de plus en plus ridicule. Concernant le NEC, il y a deux financeurs, la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est d'abord la banque des territoires, et effectivement le Crédit Mutuel. Vous ne connaissez pas l'organisation du Crédit Mutuel, bien sûr que j'y suis salarié, mais pas dans la même Caisse qui a autorisé le prêt. Par ailleurs vos affirmations induiraient que les collaborateurs de l'époque, qui étaient présents, à la retraite aujourd'hui, et même ceux qui sont encore là, la responsable des finances de la ville, par exemple, seraient en quelque sorte complices d'une manière de faire particulièrement détestable. C'est dommage de votre part de vouloir jeter la suspicion sur des collaborateurs ou des collaboratrices. Ensuite, je constate que c'est la tendance de certains, d'être dans le complotisme. Je laisserai la parole à Madame SAINT MARD, puis Madame GREEN pour la suite. Vous me parlez d'abandon d'un projet ! Mais si je reprends le parallèle au niveau sportif, nous sommes au début du match. Vous êtes en train tous, Mesdames et Messieurs les opposants, de dire on abandonne ceci, on fait cela. Cela ne fait même pas un an que nous sommes élus. Le match vient de commencer et vous commentez ce match comme s'il était fini. Nous verrons à la fin de ce mandat si nous avons rempli nos engagements et si nous avons fait comme nous l'annoncions. Je vais laisser la parole à Catherine SAINT MARD puis à Patricia GREEN et je finirai ce débat. Certaines réponses vont être apportées par mes collègues, je compléterai.

Mme SAINT MARD : Bonsoir à tous. Je vais essayer de vous apporter quelques éléments concernant les projets et les points que vous avez abordés qui portent sur le scolaire et le périscolaire. Monsieur ROSE, effectivement, il y a eu un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui s'appelle Cour d'école bulle nature et qui rentre dans un projet beaucoup plus global, qui s'appelle les cours d'écoles résilientes. Ces cours d'écoles résilientes visent à rendre les cours d'écoles plus vertes et plus agréables. Elles s'appuient sur une méthode de rénovation qui a déjà été mise en place dans certains établissements scolaires parisiens qui s'appellent les projets Oasis. Vous trouverez des informations, il existe des fiches techniques détaillant ces projets. On est effectivement sur ce projet, mais on avait déjà anticipé la démarche puisque courant octobre, nous avons été contactés par le SCOTAM dans le cadre du Plan Paysage. Dans ce cadre, nous avons répondu en à peine un mois de demi à un appel à projet qui s'appelle Cour d'école, Cassons la croûte, qui se fera en partenariat avec l'Agence de l'Eau. On a cerné une école, à savoir l'école élémentaire Henrion, parce qu'il fallait dans ce cahier des charges que l'école se situe à proximité d'un cours d'eau. Le projet s'articule autour de quatre thématiques, la désimperméabilisation des cours d'écoles pour lutter contre les îlots de chaleur et permettre à l'eau de s'infiltrer, apporter de la biodiversité et du végétal dans les écoles, développer une approche pédagogique sur le plan du développement durable, en collaboration obligatoire avec les collectivités, les élèves et les équipes pédagogiques. Ce sont exactement les mêmes contraintes pour l'Agence Rhin Meuse. Ce que nécessite donc de montrer des partenariats avec l'éducation nationale et de monter un réel projet pédagogique. L'idée générale est de favoriser le partage et le vivre ensemble, puisque dans les cahiers des charges de ces projets, on a l'obligation par la suite d'ouvrir ces cours d'écoles au public les week-ends et durant les vacances scolaires. On s'est déjà bien approprié ces projets. On attend les résultats de l'appel à projet au niveau du SCOTAM. On pensait les avoir en janvier, début février. La crise sanitaire étant passée par là, je pense que les concertations n'ont pas pu encore avoir lieu et on ne manquera pas de vous tenir au courant, sachant qu'il y a déjà depuis plusieurs années une démarche vraiment développement durable et écologique dans les écoles. Pour prendre l'exemple de l'école Henrion, on a travaillé durant deux ans avec le CPN Les Coquelicots (Espace Associatif Ecocitoyen), et il existe déjà une marque pédagogique à l'école élémentaire Henrion qui n'est pas visible de l'extérieur puisque vous savez tous, que cette cour d'école est également utilisée pour permettre le stationnement des véhicules des personnes qui vont soit à la paroisse, soit au conservatoire, soit au cinéma. La mare pédagogique est derrière, entre l'école maternelle et l'école élémentaire. On travaille toujours avec le CPN Les Coquelicots, on espère continuer ce partenariat. C'était le premier point. Le deuxième point c'est le plan de relance, tout ce qui est numérique. Là aussi il y a un plan de relance de continuité pédagogique, lancé par le gouvernement il y a tout juste un mois. C'est un appel à projet pour une école et un socle numérique dans toutes les écoles élémentaires. On doit y répondre et on s'est engagé à y répondre avec l'Education Nationale jusqu'au 31 mars. C'est chose faite. On est dessus. Il a fallu monter un projet pédagogique avec des contraintes très précises, il y a des limites de budget par classe. Il faut savoir que ce sont des équipements qui coûtent très chers. On l'a vu. On a installé deux écrans numériques récemment. Il faut savoir qu'un écran numérique n'est pas autonome, il faut le faire fonctionner avec un ordinateur portable. Le coût total entre l'écran, le socle, etc, c'est pas loin de 6000 euros par classe. Le but étant de réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique. Fracture

numérique qui a été d'autant plus mise en exergue par la crise sanitaire. Là aussi, effectivement, ça a un coût, depuis plusieurs années. Il y a encore quelques années, il y avait une école à Marly qui était particulièrement dotée, parce que c'était un choix et une volonté des enseignants. A ce jour, avec la mise en place de ces écrans numériques, il faut savoir que toutes les classes de Marly souhaitent avoir un écran et un équipement de ce type. Cela représente 18 classes avec un minimum d'équipement de 6000 à 8000 euros. Ce n'était encore pas le cas il y a deux, trois ans. D'où aussi l'augmentation de cette part du budget. Le troisième point concerne le personnel. Mon service est grand consommateur de personnel. Il faut savoir qu'avant 2016, le périscolaire n'était pas géré par la commune. Il était assuré par le centre socioculturel La Louvière. Depuis nous le gérons en direct, soit 38 personnes. 38 personnes pour 2020, c'est 587 000 euros de masse salariale. Or, tous les ans, ce personnel augmente, parce que tout simplement, tous les ans, nous avons une augmentation des effectifs au périscolaire. Le périscolaire est devenu le mode de garde privilégié par les familles. On a également une hausse des enfants au niveau des cantines, que ce soit des maternelles et des élémentaires. Je vous rappelle que c'était déjà pour cela que nous avons demandé une extension et un agrandissement de la cantine du collège La Louvière. On est au maximum de ce que l'on peut accueillir actuellement. Mais le soir, nous avons toujours de la demande. Plus on aura d'enfants et de familles qui plébisciteront ce mode de garde, plus il faudra qu'on ait du personnel. Je suis soumise par la cohésion sociale et par les services de l'Etat à des normes d'encadrement. De plus, à Marly, nous avons fait le choix d'un encadrement qui est supérieur à la moyenne. Les normes d'encadrement nous paraissaient faibles à l'époque. L'encadrement est donc supérieur au taux. Et je continuerai à me battre pour que ce soit le cas, parce que c'est ce qui assure le bien-être et la sécurité des enfants à Marly. De plus, cette année était effectivement, et depuis l'année dernière, une année particulière, en raison de la crise sanitaire, les charges de personnel ne sont pas allées en diminuant, encore moins dans les écoles, puisque depuis d'un an maintenant, nous avons du personnel qui nettoie les écoles sur le temps de midi. C'est autant de personnes que nous avons dû aussi faire travailler en plus ou embaucher. Enfin le quatrième point concerne le choix de la construction de la cantine à Freinet. Alors effectivement, nous n'avons pas décidé de mettre de côté la réhabilitation des bâtiments existants. On a juste mis des priorités. La crise sanitaire est également passée par là. Elle nous a montré qu'on avait besoin de locaux supplémentaires. Elle nous a aussi montré que notamment les derniers temps, quand la neige est présente et qu'on apprend, la veille pour le lendemain, que la cantine et les transports ne pourront pas être mis en place, il a fallu qu'on fasse livrer des repas dans les écoles. Vous savez très bien que nous sommes soumis à des normes sanitaires qui sont extrêmement strictes. C'est ce qu'on a pu faire et on l'a fait dans les règles, mais ça n'était pas et ce n'est pas la solution la plus adéquate. C'est aussi un choix écologique. Un choix de qualité et de proximité, tout simplement parce que pour information, le coût en bus actuellement est de plus de 48 000 euros par an, pour transporter uniquement de l'école Henrion, maternelle et élémentaire, et jusqu'alors uniquement les élèves de la maternelle Freinet. On a pris la décision également de proposer des bus pour l'élémentaire Freinet sur les périodes hivernales les plus froides, janvier, février, ça sera 2022, puisqu'on fonctionne en année scolaire et pour cette année, octobre, novembre, décembre 2021, ce coût pour l'école élémentaire Freinet s'élève à 17 000 euros, encore une fois en bus. Le choix de la cantine est donc un choix écologique, c'est un choix de proximité, il faut savoir que quand les élèves mangent sur place dans une école, nous l'avons calculé les derniers temps quand ils ont pu le faire lors des épisodes de neige, ils gagnent plus de 45 mn de calme et d'activités sur place. Je pense que c'est devenu une priorité. Quant à la réhabilitation des documents existants, se pose aussi un autre problème. On en a conscience, on travaille sur site occupé. Cela veut dire que dès lors qu'on décidera de s'attaquer aux bâtiments, il faudra bien que les cours aient lieu. Or, on sait très bien que ce sont des travaux qui vont durer de nombreux mois. Il me faut dans tous les cas des bâtiments qui me permettent d'accueillir des classes pour ne pas que ces classes se retrouvent dans des algécos pendant plusieurs mois. Algécos qui ont également un coût.

Mme GREEN : Petit aparté, j'ai beaucoup aimé votre première intervention Monsieur NOWICKI qui nous expliquait qu'il ne fallait surtout pas parler de façon privée de quelqu'un, au départ du conseil. C'est exactement vous venez de nous démontrer en n'attaquant pas du tout Monsieur le Maire concernant une « fraude supposée » de l'attribution de... voilà, faites ce que je dis, et pas ce que je fais. Cela peut aussi tout à fait s'adresser à vous. Bon. Peu importe. Je voulais faire une petite mise au point de communication concernant un des points de notre programme. Si vous voulez, je peux reprendre toute la liste de notre programme, puisque vous sembliez mettre en doute l'efficacité de celui-ci et la façon dont nous allions le gérer. Comme on l'avait annoncé dans notre programme précédent et qui est repris ici : nous avons parlé de l'installation dans le quartier Paul Joly d'un Pôle Médical, qui s'est enfin installé. Certes cela a pris un peu plus de temps, mais cela s'est fait. Pour ceux qui auraient raté l'information, on a aujourd'hui deux médecins généralistes, deux kinésithérapeutes, une psychologue, deux infirmières à la disposition des Marliens et des Marliennes. Tout cela pour dire qu'il ne sert à rien de lancer encore une fois des polémiques sur des sujets qui ne sont même pas encore enclenchés, je veux parler ici des critiques concernant le quartier de Frescaty

et de l'augmentation de l'offre publique qu'on souhaite y apporter, avec entre autres la quatrième école qui serait, pour rappel, un projet partagé entre plusieurs communes. Essayer de tuer dans l'œuf un projet bienveillant ou critiquer systématiquement nos actions, est visiblement un moyen que vous prenez souvent pour exister. Je pense avoir déjà demandé ici à ce que vous ayez « peut-être » des propositions et des projets bienveillants sur lesquels nous pourrions pourquoi pas travailler ensemble. Malheureusement ce n'est toujours pas le cas. Nous concernant, nous préférons l'action : on ne lâche rien. Peu importe le temps que cela prendra, on est vraiment motivé et plus que jamais concentré pour travailler sur des projets pérennes, comme on le fait déjà aujourd'hui aussi avec Madame MOGUEN. Parce que pour rappel, rien ne nous obligeait à nommer une référente écologie qui vient nous aider dans nos démarches environnementales. Nous avons la majorité. Nous aurions pu nous en passer. Nous ne l'avons pas fait parce que nous avons trouvé que c'était un choix pertinent et intelligent. On verra ce que nous dit l'avenir. Tout cela pour dire que nous sommes capables de travailler, effectivement Frédéric, avec une opposition qui a des idées différentes de nous, à condition qu'on puisse travailler sur des projets qui soient intelligents et intéressants pour la commune. Je peux, je ne vais peut-être pas le faire en intégralité, mais je pourrais reprendre notre programme. Je me suis amusée tout à l'heure avant le conseil municipal à le relire et à reprendre tous les points que nous avons décidés de mettre en place. Et bien il se trouve qu'aujourd'hui on est en train de les réaliser. Il y a aussi des sujets que vous verrez apparaître du style la trame noire ou d'autres projets écologiques. Il y a par exemple le guide de l'éco-agent qu'on n'avait pas nommé. Et il y a aussi plein de choses qu'on avait décidé de faire : par ex un forum citoyen tourné vers l'écologie, mais malheureusement avec la COVID on a été contraints de reporter « pas d'annuler » mais de reporter. En fait, par rapport à ce programme, aujourd'hui alors qu'on n'est pas encore à un an d'élection, on est presque à 70% de réalisation du travail qui était défini. Je pourrais aussi parler de Marly à du cœur, de plein de choses qui sont déjà engagées par rapport à notre programme. Encore une fois on peut passer six ans à ressasser, à ne pas être d'accord sur des projets, personnellement je suis effectivement nouvelle en politique, alors je vous dis que j'ai envie de passer les six années où je vais être là, où je suis élue, à faire en sorte de faire avancer les projets pour Marly. C'est tout ce qui m'intéresse. Cela ne m'intéresse pas de revenir sur les polémiques. Je ne suis pas intéressée non plus par des querelles de clochers, je suis vraiment intéressée pour faire progresser, avancer. Donc si vous avez des sujets intéressants et qui sont pérennes et qui peuvent faire en sorte de faire avancer les choses, pourquoi pas. Je pense honnêtement que personne n'a la science infuse. Cela n'existe pas et personne n'est parfait. Par contre, essayer toujours de tirer les choses vers le bas, ou de critiquer, au bout d'un moment c'est compliqué. Je pense que vous faites partie d'une équipe, malgré tout, qui peut être à même à gérer des projets intéressants. Non ?

M. NOWICKI : Madame Patricia GREEN, je n'ai pas critiqué votre programme dans mes propos. Bien au contraire. J'ai dit que je me réjouissais de certaines décisions que j'ai lues dans la presse concernant la cantine centralisée, on parlait bien d'une cantine à l'école Freinet. Je m'en réjouis. Je ne peux pas mieux dire que je me réjouis de ça. J'ai lu aussi que la quatrième école sera abandonnée. Je n'étais pas pour ce programme.

M. HORY : Qui l'a dit ? Qui a dit que c'était abandonné ? J'aimerais bien savoir qui l'a dit Monsieur NOWICKI ? Qui l'a dit ?

M. NOWICKI : Vous lisez la presse comme moi.

M. HORY : Qui l'a dit ?

M. NOWICKI : Lisez la presse comme moi.

M. HORY : Et bien qui a dit que c'était abandonné ? Qui ?

M. NOWICKI : Vous lisez la presse comme moi !

M. HORY : Qui ? Est-ce que j'ai dit que c'était abandonné ?

M. NOWICKI : Mais si ce n'est pas le cas, si c'est abandonné, je lis la presse, il est indiqué que c'est abandonné, je m'en réjouis. Si ce n'est pas le cas...

M. HORY : Comme quoi il faut se méfier de ce qui est écrit dans la presse. Je n'ai rien abandonné !

M. NOWICKI : Mais, ce n'est pas pour ça qu'on va, on a une divergence de vue sur cette quatrième école. Je le reconnais. J'ai lu que c'était abandonné, je m'en réjouis. Je me réjouis d'une baisse des charges à caractère général. Je ne peux pas mieux dire. Il n'y a jamais eu de critiques. Vous parlez de fraude pour Monsieur le Maire. J'ai jamais utilisé ce mot : fraude. Non. J'ai pas parlé de fraude. En

aucun moment. J'ai fait un parallèle avec le Crédit Mutuel. Alors pourquoi avec le Crédit Mutuel ? C'est une banque que je respecte. Je suis client du Crédit Mutuel. J'y ai travaillé. C'est parce que quand on est banquier, on connaît les contrats de prêts. Et quand on voit le rapport d'une commission avec la signature de Monsieur le Maire qui date du 3 octobre 2011, on voit la même signature le même jour, la même signature, le même cachet, qui dit l'inverse. Je suis en droit de me poser des questions. Il n'y a pas d'ambiguïté. Alors c'est facile de dire le rapport est faux. Il n'y a aucune ambiguïté dans ce rapport. On a parlé du taux variable qui était plus intéressant. Basé sur l'Euribor, avec une marge de 1,6. Aujourd'hui on aurait eu un taux à 1,1 %, voire moins. Monsieur LAUTERBACH l'a évoqué. Ça a été rejeté. L'adjoint des finances de l'époque expliquait qu'il fallait partir sur un taux fixe, d'autant plus qu'il est intéressant, qu'il ne prévoit pas de pénalité. Et c'est la conclusion reprise par Monsieur le Maire. Je ne fais que constater. Et au regard de ces deux documents, c'est l'inverse. Si vous voulez, je vous les fais parvenir. Je vous les enverrai par mail. On a les mêmes dates, Strasbourg le 3 octobre 2011 et une commission le 3 octobre 2011 à 20 heures. Il y a de quoi se poser des questions. Si vous ne posez pas de question, là je ne comprends pas ! Mais, si je me pose ces questions, c'est pas pour nommer un responsable. C'est pour dire, on peut faire plus. Si là on peut gagner 50 ou 60 000 euros, c'est 300 000 euros d'investissements. Et votre programme est 70%, si ça se trouve l'année prochaine vous ferez 100%. Mais je pourrai que m'en réjouir. Aujourd'hui je ne suis pas critique sur votre programme. A aucun moment je ne l'ai critiqué. Si. Durant la campagne. Mais on s'est opposé. On a même eu un débat sur Mirabelle TV. Aujourd'hui, non, je ne critique plus le programme. Je fais avec. Si des décisions sont prises, je m'en réjouis. Et il n'y a aucune attaque personnelle contre Monsieur le Maire. Au contraire, je mets en avant ses qualités de banquier et je ne comprends pas où est l'erreur. Si. L'erreur je la vois. Mais je me pose des questions. Ça vous fait rire ?

M. HORY : Est-ce que vous avez fini votre représentation ? Franchement, dès que le NEC rouvre, je vous l'offre pour une soirée de One Man Show, parce que je pense que vous pouvez vraiment concourir dans la catégorie humour et complotisme. Je vous offre cette soirée au NEC. Ça sans problème.

M. NOWICKI : Je vous prends au mot Monsieur le Maire et j'en ferai don à une association caritative qui fera une belle soirée, un beau spectacle.

M. HORY : J'ai dit à vous pour votre prestation en solo.

M. NOWICKI : Non, mais il faut être sérieux Monsieur le Maire. On parle quand même d'investissements de 50 à 60 000 euros qui sont perdus chaque année. Et ça nous fait mal. Ça fait mal aux Marliens. On parlait d'impôts, de recettes. On en a besoin. Moi, si je suis ici, c'est pour défendre l'intérêt des Marliens.

M. HORY : Et ils vous ont sanctionné depuis trois fois aux élections.

M. NOWICKI : C'est du passé.

M. HORY : Monsieur NOWICKI, je pense que vous avez eu assez de temps pour vous exprimer. Parce que c'est vous qui parlez du passé. Alors quelques points de réponses particulièrement factuelles, parce que c'est important. Le financement du NEC s'est fait avec deux banques, Crédit Mutuel et Caisse des Dépôts et Consignations. Les deux banques ont les mêmes conditions, c'est-à-dire taux fixe et des frais en cas de remboursement anticipé. Pour les nouveaux élus, j'explique à nouveau, mais je crois que cela a déjà été dit, c'est encore une fois « retour vers le futur », ou alors le film « un jour sans fin ». Et comme vous le savez bien, sauf exception particulière, une collectivité locale ne peut pas rembourser ses prêts sans avoir des frais de remboursement prohibitifs, ce que n'ont pas les particuliers. Parce que sinon, quelque part, le vice-président aux finances de la Métropole que je suis, j'aurais renégocié des prêts dans cette instance, pourquoi je n'ai pas pu le faire ? Dites-moi ? Pourquoi le membre de la commission finances que je suis à la Région, pourquoi aussi dans cette collectivité, on ne peut pas renégocier les prêts ? Tout simplement parce que ce n'est pas possible au regard des frais importants. Je dis bien sauf exception, parce que l'exception ne fait pas la règle. Il y a ici ou là quelques communes qui ont réussi pour des raisons particulières et vous aviez une fois cité la commune de Dieuze, mais c'était particulièrement atypique. Vous pourrez toujours essayer de faire croire quoique ce soit, et d'ailleurs les Marliens vous le rendent bien, puisqu'ils ont encore baissé votre score aux dernières municipales ! Mais peut-être qu'ils ont remarqué que vous étiez dans le caniveau et que vous continuez dans cet endroit. Cela reste votre manière de faire et d'être. Monsieur SURGA, juste deux points. Vous vous inquiétez pour les associations. Oui, les subventions aux associations vont très probablement être plus basses, pour une simple et bonne raison, quand elles ont prévu un événement et qu'il n'a pas lieu, elles ne reçoivent pas la subvention car elles ne la sollicitent pas. C'est pour cela qu'elles diminuent. Pas pour une autre

raison. Cela s'appelle s'adapter à la réalité. Bien évidemment, j'espère que la pandémie finira bientôt, nous reviendrons aux étages normaux. Pour le coup, vous n'allez quand même nous demander de financer des événements qui ne sont pas programmés. Vous me parlez de la baisse de la dotation de solidarité communautaire. Oui, parce qu'en toute transparence, je vous ai expliqué, en commission finances, que la réglementation faisait que la Métropole était obligée de modifier cette règle et notamment l'un des points d'accroche, mais c'est la loi, c'est qu'étaient pris en compte les revenus des habitants de toutes les villes. Or, il se trouve que nos citoyens ont plus de revenus que dans d'autres communes de la Métropole. Nous risquons donc d'être pénalisés, même si le DOB n'est pas un budget, nous l'avons déjà anticipé. Alors excusez-nous d'anticiper. Peut-être que nous avons été prudents dans l'anticipation, mais je préfère être prudent plutôt que d'être aventureux notamment en matière de chiffres. Certains d'entre vous, dans vos interventions, je vous ferai grâce des noms, parce que ce serait dommage de vous signaler parce que vous êtes des nouveaux élus, vous confondez parfois budget et DOB. Certes le DOB nécessite d'avoir quelques éléments chiffrés. Ce n'est plus comme avant un exercice de français, de dissertation, où l'on espère tel ou tel investissement. Maintenant c'est la possibilité aux uns et aux autres de dire ce qu'ils veulent pour le Marly de 2021 avec des éléments chiffrés plus tangibles. Et 2021 uniquement donc, ce n'est pas pour tout le mandat que nous sommes en train d'échanger. Désormais nous sommes obligés et c'est une bonne chose, de vous donner le plus d'informations financières, comme une sorte de pré-budget. Monsieur MOREL, je sais que vous avez été élu jusqu'en 1995 et vous venez d'être élu en 2020. Mais, vous n'avez j'espère pas hiberné tout ce temps, parce que l'ensemble de vos questions sont des questions de quelqu'un qui n'a pas remarqué les évolutions des collectivités et leurs contraintes. Vous nous avez expliqué que de 2008, l'année où nous avons été élus, jusqu'en 2013 ou 2014, je prends l'exemple, nos charges de personnel n'avaient quasiment pas augmenté, elles étaient étales. Que s'est-il passé après 2014 ? Vous ne le savez pas ? Alors je vais vous dire. D'abord en 2012, François HOLLANDE, vous étiez socialiste à l'époque, a été élu. Monsieur François HOLLANDE a pris deux décisions. Les effets budgétaires ne sont pas venus tout de suite. Premier effet budgétaire, vous l'avez remarqué, c'est la baisse des dotations. Pour la première fois, en France, les collectivités avaient moins d'argent de l'Etat. L'Etat disait : faites le nécessaire, vous avez moins d'argent, vous n'avez qu'à imposer plus les gens. Nous ne l'avons pas fait ! D'autres l'ont fait. Mais il y a eu d'autres décisions de François HOLLANDE. Le périscolaire, nous n'en avons pas à un moment donné, puisque ce n'était pas obligatoire. Cela représente 600 000 euros de masse salariale supplémentaire. Je ne dis pas que c'est inintéressant et finalement c'est mieux pour les enfants. Ce n'est pas cela le problème. Je vous donne les conséquences financières des décisions de l'Etat. L'accessibilité ensuite. Depuis des années, grâce à Claude MAESTRI et sa commission, plusieurs bâtiments ont été mis aux normes pour l'accessibilité. Ce n'était pas une obligation. Maintenant c'en est une. Et nous sommes en règle sur le plan que nous avons donné à la Préfecture. Ce n'est pas fini. François HOLLANDE juste un an avant la dernière présidentielle, parce qu'à l'époque, je pense qu'il voulait se présenter, a décidé d'augmenter les salaires des fonctionnaires et des agents de toutes les collectivités, territoriales comprises. C'est nous qui payons ceci. Ce n'est pas nous qui avons décidé cela. Il y a aussi une augmentation du glissement vieillesse technicité. Je dis juste que, souvent, dans les augmentations de charges que vous évoquez, ce n'est pas une volonté, ni une décision municipale. Nous sommes obligés de respecter la réglementation. Sur un autre sujet, je suis ravi que toutes et tous vous soyez d'accord pour approuver la rénovation des bâtiments que nous prévoyons. Je vous le dis tout de suite, c'est comme pour le développement durable, je me réjouis du partenariat que nous avons sur le plan écologique avec notre opposition représentée par Monsieur ROSE et Madame MOGUEN. Mais en même temps, on ne les a pas attendus. On peut toujours faire mieux. En matière de développement durable et pas simplement sur les bâtiments, il y a des travaux, tous les ans, sur la rénovation énergétique desdits bâtiments. Ce n'est peut-être pas suffisant, je vous l'accorde, mais nous le faisons tous les ans. C'est comme d'ailleurs pour les lampadaires. Le remplacement par leds se fait depuis des années, et cela va continuer. Nous n'avons pas attendu, mais on va travailler ensemble sur le sujet. Maintenant Monsieur MOREL, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Moi aussi je peux parler en pourcentage, et je pense que n'importe qui pourrait faire passer des vessies pour des lanternes. J'ai bien compris que vous parliez en pourcentage. On réécouterait ce que vous avez dit. Simplement quand vous parlez en pourcentage d'augmentation, parce que vous l'avez fait par exemple en parlant de l'INSEE, on peut tout travestir. Votre présentation qui est assez intéressante mais tronquée c'est de dire : nous étions à 10 300 habitants en début de ce millénaire, on est à 10 300 maintenant. C'est-à-dire que nous n'avons pas encore fait assez de constructions dans Marly, parce que nous avons fait en sorte juste de maintenir la population marlienne et pour cela de préserver entre autres nos écoles, mais également nos finances publiques, parce que si nous n'avions rien fait, cela aurait été la catastrophe. Je vous rappelle que nous étions à un moment donné à moins de 9000 habitants ! Dire que les Marliens payent plus d'impôts est aussi faux. Nous avons plus de logements, on a donc une taxe foncière qui est en conséquence plus élargie. Nous avons préservé vos/nos finances, mais pas seulement. Enfin quelques questions en réponse à Monsieur ROSE. D'abord les droits de mutation, nous sommes très prudents, c'est la raison pour laquelle nous faisons notre débat d'orientation maintenant, parce qu'à l'heure où je vous parle, ce n'est pas faute de

demander aux services fiscaux ce que nous allons toucher en droit de mutation. Nous ne le savons toujours pas à cet instant. J'espère qu'on le saura pour le vote du budget. En ce qui concerne les dotations de Metz Métropole, on peut vous les donner effectivement, mais c'est vrai que les transferts de compétence ont impacté la somme que l'on reçoit. C'était une des questions de M. MOREL lors d'un dernier conseil, en disant : on avait moins de travaux en voirie, donc c'était mieux pour nous. Non ce n'est pas mieux parce que si on a moins de travaux en voirie, cela nous est enlevé dans les dotations. Normalement, le transfert de compétence doit être neutre. Je dis normalement, parce que comme c'est calculé sur les deux derniers exercices, si on a fait trop de travaux en voirie, et bien on perd pour ad vitam aeternam la compensation dans les dotations. La réponse Monsieur ROSE pour la voirie, ce n'est pas du personnel qui est transféré, c'est simplement les travaux que nous faisons chaque année en propre. Il n'y a pas que la voirie qui a été transférée à la Métropole, il y a l'aire d'accueil des gens du voyage, etc. Globalement, le processus est le suivant, on transfère des travaux et le montant des travaux sur les deux derniers exercices nous est enlevé sur la dotation qui nous est versée. L'autre question sur le Plateau de Frescaty. On parle de l'ancienne base aérienne, comme les autres communes concernées, Augny et Moulins les Metz, nous avons rétrocédé pour l'euro symbolique les terrains du Plateau de Frescaty. Vous allez me dire, on aurait pu les vendre au prix des domaines. Nous les avons rétrocédé parce que je vais vous donner juste une seule facture de Metz Métropole, c'est le gardiennage et la surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 du Plateau de Frescaty : coût annuel 1 million d'euros. Je ne parle même pas de tout le reste, les bâtiments qu'ils ont dû détruire, les voiries qu'ils ont dû refaire. Tous les travaux faits, les budgets cumulés d'Augny, Moulins les Metz et Marly ne suffisaient pas pour pouvoir assumer ces frais. Donc c'était gagnant gagnant de faire ceci. Pour les nouveaux élus, je rappelle à nouveau que nous sommes en DOB, mais pas en budget. Mais même quand on sera en budget, on parlera de financement supplémentaire : plan de relance, Metz Métropole, Conseil Régional, etc... Je vous précise que tant que nous n'avons pas le courrier du financeur, quel qu'il soit, on ne peut pas inscrire la somme dans le budget. Et supposez qu'on l'anticipe, on se dit on va mettre dans notre budget un peu plus de travaux parce qu'on va recevoir tel type de subvention. Imaginez qu'on ne l'ait pas pour x raisons ? Nous serions en difficulté. C'est la raison pour laquelle même pour le financement des lampadaires du stade Delaitre, une subvention dont je suis quasiment certain, n'est pas inscrite. Comme je n'ai pas le courrier et on ne l'aura pas avant septembre, je ne peux pas la comptabiliser. C'est cela la problématique. Ensuite, j'ai entendu qu'on faisait uniquement du désendettement. Ce n'est pas exact. L'adjointe aux finances a dit qu'on prévoyait un prêt. Et on en fera peut-être encore un l'année prochaine. On va continuer à investir en faisant des crédits. C'est ce qui a été prévu. Et on le fait pourquoi ? Parce que depuis 2007, nous nous sommes désendettés, nous étions fin 2007 à 7 millions d'euros de crédits, on est à 3,3 millions. Mais je suis d'accord sur peut-être votre interprétation qui dit, mais je n'aime pas vos mots : « la frilosité ou le court terme », suivant les cas mais plutôt moi je dirais : nous préparons un budget prudent et réaliste. Voilà ce que nous faisons. Pourquoi ? Parce que les conséquences de la pandémie, nous ne les connaissons pas encore. A l'instar de nos collègues de Montigny les Metz qui ont fait leur DOB, c'est également un budget qualifié par la presse, en tout cas le titre le qualifiait, de prudent. Pour finir ce point, puisque vous savez qu'il n'y a pas de vote pour le DOB, c'est un débat, je souhaite vous dire l'essentiel : nous n'augmenterons pas les impôts cette année à Marly. Monsieur ROSE, vous avez évoqué une augmentation future que vous appelez de vos vœux, c'est comme cela que je l'ai compris, en tout cas, nous n'y souscrivons pas. Notre situation financière est saine mais elle n'est pas automatiquement facile. Elle est saine. Pourquoi ? Parce que l'épargne brute est la deuxième meilleure depuis 5 ans. Elle s'est établie à 954 000 euros. En moyenne sur les 5 ans, elle était de 876 000 euros. Elle est saine parce que le capital de la dette est de moins 36 % sur 5 ans et on va pouvoir investir justement grâce à cela. L'épargne nette, c'est aussi la meilleure depuis 5 ans. Et pourtant on a une baisse de la plupart de nos partenaires, de la DGF, le coût des mesures de l'Etat, baisse des dotations et augmentation de nos compétences ou de nos frais, que nous n'avons pas automatiquement prévus par ailleurs. Je suis désolé de vous contredire pour ceux qui annonçaient qu'on n'investissait pas suffisamment, puisque l'investissement est au-delà des 2 millions d'euros, c'est-à-dire le plus fort investissement depuis 6 ans, avec une moyenne sur 6 ans de 1,3 millions d'euros. On a fait presque 700 ou 800 000 euros de plus que les autres années. Et nos orientations sont effectivement tournées vers l'environnement avec la poursuite des bonnes pratiques, l'éco pâturage, les nids à mésanges, les jeux rénovés, le choix de nos enfants, la cantine pour Freinet ainsi que le bus, le numérique parce qu'on a parlé des écrans, mais tous les ordinateurs sont remplacés tous les 3 ans dans les écoles, ils ont des ordinateurs chaque fois, c'est sûr que ça coûte, mais nous avons fait le choix de la qualité pour nos enfants. L'adjointe aux affaires scolaires l'a confirmé notamment et aussi dans l'encadrement au périscolaire. Nos agents ne sont pas oubliés, la réhabilitation des différents bâtiments communaux, le télétravail qui ne s'imposait pas encore il y a à peine un an, on en parlait très peu, maintenant cela devient presque la règle, en tout cas pour le gouvernement, donc nous nous y préparons. Et aussi les défibrillateurs et le regroupement des services techniques sur le Plateau de Frescaty, c'est pour eux. Pour les plus démunis, nous prévoyons la deuxième vague sociale, après la vague sanitaire, avec un budget CCAS qui est renforcé et qui est au plus haut qu'il n'a jamais été depuis que le CCAS existe. La sécurité enfin avec

des caméras et un feu pédagogique comme à Augny. Et comme l'a dit Patricia GREEN, oui, nous continuons à travailler. Et en ces moments où la problématique sanitaire est importante, moi, je me réjouis de ce que nous avons prévu comme élément phare de notre projet pour Marly, une maison médicale sur le quartier Paul Joly. Elle est ouverte depuis lundi ! Ce Pôle regroupe plusieurs professions médicales et, depuis l'article dans le quotidien local, d'autres professions médicales se sont signalées. Si cela s'étoffe encore, c'est la meilleure des nouvelles. Nous œuvrons effectivement au service des Marliens, en gardant nos objectifs, en les adaptant à la situation qui est fortement différente de celle qu'on aurait pu imaginer il y a encore un an. Je vous remercie pour ce débat d'orientation budgétaire, il a été riche en interventions. C'était finalement le premier véritable de ce mandat, je ne parle pas de celui qu'on a dû faire en juillet, qui était dans un contexte différent.

Pris avis de la commission finances,
L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021, et **AUTORISE** le maire à joindre le rapport d'orientation budgétaire.

1.2 - FINANCES LOCALES

Crédits scolaires pour les écoles primaires 2020/2021

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 25 Janvier 2021, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de 55 euros par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2021

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	4400	4015	4070	12485
Elémentaires	7865	8690	8195	24750
Total	12265	12705	12265	37235

Les crédits scolaires sont répartis :

37 euros de crédits de fonctionnement/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	2960	2701	2738	8399
Elémentaires	5291	5846	5513	16650
Total	8251	8547	8251	25049

18 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	1440	1314	1332	4086
Elémentaires	2574	2844	2682	8100
Total	4014	4158	4014	12186

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe soit 250 euros, ce qui représente un montant total de 6750 euros.

M. HORY : Permettez-moi de vous donner quelques pourcentages. Les crédits scolaires au niveau de la ville augmentent de 4 %. Depuis 2007, les crédits scolaires ont augmenté de 200 % ! Ils sont passés de 28 à 55 euros.

VU l'avis favorable de la commission scolaire du 25 janvier 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires seront prévus au budget.

1.3 - FINANCES LOCALES

Subvention à l'association Prévention routière 2021

Rapporteur : Mme SAINT MARD

Le maire rappelle que la Prévention routière est mise en place dans les écoles de Marly pour les classes de CM1 et CM2.

Ces classes font une partie théorique encadrée par un policier et une partie pratique au niveau de la piste cyclable de Montigny les Metz.

La ville de Marly attribue chaque année une subvention à l'association Prévention routière. Le montant proposé cette année est de 500 euros.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus à l'association Prévention routière pour l'exercice 2021, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

1.4 - FINANCES LOCALES

Subvention écoles maternelles et élémentaires privées 2021/2022

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 25 janvier 2021, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention de 37 euros pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires privées.

VU l'avis favorable de la commission scolaire du 25 janvier 2021,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2021 et l'exercice 2022, les crédits nécessaires seront prévus aux budgets respectifs.

1.5 - FINANCES LOCALES

Communication des décisions prises par le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

M. SURGA : On a bien compris que la programmation est repoussée d'un an du fait de la perturbation, crise sanitaire, etc... Qu'avez-vous versé en 2020 et avez-vous ou allez-vous verser quelque chose effectivement donc en 2021 ? Comment ça se passe quand un contrat est un peu suspendu ?

M. HORY : Le contrat n'a pas été suspendu parce qu'ils ont répondu aux obligations. La programmation est prévue de septembre à septembre. De septembre 2019 à septembre 2020, ils ont donc rempli le contrat de la DSP. Nous n'avons effectivement pas prévu le même montant cette année, puisqu'il n'y a plus de manifestations au NEC.

L'exposé de son rapporteur entendu,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

REPERTOIRE DES DECISIONS 2021

N°	OBJET	Date de la décision	Origine
01	M2018-22 / Programmation artistique du NEC - saisons culturelles 2018-2021 / Avenant 1	22/01/2021	MP
02	M2020-28 / Travaux d'aménagement des locaux des services techniques – Lot 3 : Aluminium – serrurerie / Avenant 1	01/02/2021	MP
03	M2030-30 / Travaux d'aménagement des locaux des services techniques – Lot 5 : Peinture – revêtement de sols souples / Avenant 1	03/02/2021	MP

2.1 - FONCTION PUBLIQUE

Création de poste

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Considérant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant sur les dispositions statutaires du cadre d'emploi des attachés, le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à la création d'un poste d'attaché en vue du départ à la retraite de la cheffe du Pôle accueil/élections/état civil.

FILIERE	POSTE(S) A SUPPRIMER		POSTES A CREER		Date d'effet
	Nb	Grades	Nb	Grades	
ADMINISTRATIVE			1	Attaché Temps complet	01/04/2021

M. SURGA : Oui, merci Monsieur le Maire. Chers collègues, on vient juste de recevoir les tableaux des effectifs, enfin, ce que je demandais depuis un certain temps. Je les ai eus juste avant la réunion. Je n'ai pas eu le temps de, en tout cas je vous en remercie, je vais pouvoir maintenant avoir une information plus adaptée par rapport à ces décisions. Pour autant, pour ce qui est d'aujourd'hui, j'aimerais comprendre s'il s'agit d'une création nette de poste ou si ce qu'on appelle de temps en temps d'un tuilage entre effectivement donc le départ programmé de quelqu'un et le remplacement, parce qu'au moins on va un peu plus comprendre la notion de budget et la notion bien entendu de création de poste ou de remplacement.

M. HORY : C'est effectivement une création de poste parce qu'il va œuvrer pendant quelques mois avec la collaboratrice qui sera en retraite dans quelques mois. Cela s'appelle effectivement un tuilage. Ils vont pouvoir travailler ensemble trois mois et ensuite il sera seul en poste.

Vu l'avis favorable du Comité Social du 1er février 2021,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

de MODIFIER comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal de la ville,

de PREVOIR les crédits en conséquence au budget.

2.2 - FONCTION PUBLIQUE

Modulation du Régime Indemnitaire pour les agents atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD)

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°57/2019 du 5 août 2019, le régime indemnitaire concernant l'ensemble des filières a été modifié et prévoit une modulation en fonction de l'absentéisme.

En cas d'absence pour maladie, le montant du régime indemnitaire, calculé au prorata de la durée d'absence, est diminué. En conséquence, l'agent absent au-delà d'un mois compte 1/30^{ème} de retenue sur le régime indemnitaire par jour d'absence.

Cette disposition s'applique également dans le cas particulier des agents atteints d'une Affection de Longue Durée (pathologies répertoriées dans le Décret n° 2011-77 du 19 janvier 2011).

Le maire propose de ne pas moduler le régime indemnitaire pour ces agents.

M. SURGA : Le Maire propose de ne pas moduler le régime indemnitaire. Et vous nous proposez d'adopter les critères de modulation en question. Est-ce qu'on ne pourrait pas, pour être sûr d'avoir bien compris, bien mentionner ce dont il s'agit parce que j'ai l'impression qu'on dit un peu le contraire dans l'adoption. C'est juste pour ne pas prendre une mauvaise décision Messieurs.

M. HORY : On prendra une bonne décision puisqu'elle a été adoptée à l'unanimité du comité technique, mais je laisse la Directrice Générale des Services intervenir sur ce sujet.

Mme GUENIER-DELAFFON : Cela signifie qu'on module le régime indemnitaire à partir du 30^{ème} jour. En fait, jusqu'à présent, les agents qui étaient atteints d'une affection de longue durée étaient traités comme les agents qui ont une maladie ordinaire. D'accord ? Donc il y avait une modulation au 30^{ème} jour, c'est-à-dire la suppression du régime indemnitaire. Pour la liste qui concerne les affections de longue durée, donc les 29 maladies concernées, je prends l'exemple d'une personne atteinte d'une sclérose en plaque, qui va avoir des soins hospitaliers, qui peut assurer sa profession mais qui va s'absenter par exemple une fois par mois pour une hospitalisation ou une fois par semaine pour une hospitalisation, cela permet de ne pas lui défalquer son régime indemnitaire. C'est pour dire que tel que cela avait été pris en août 2019, cela s'appliquait à tout le monde. Là, on veut revenir sur le fait que cela s'applique à tout le monde. On dit bien, cette disposition s'applique à tout le monde. On peut faire un cours de français, cette disposition s'applique dans le cas particulier, malheureusement, on l'avait appliqué pour les agents qui avaient une affection de longue durée, donc c'était relativement pénalisant au vu de la gravité des maladies. Et donc on propose désormais, alors on n'a peut-être pas mis « désormais » de ne pas moduler le régime indemnitaire pour ces agents.

M. HORY : On rajoute « désormais » dans la délibération pour la paix des esprits.

L'avis favorable du Comité Social du 1^{er} février 2021,

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

d'**ADOPTER** le maintien du régime indemnitaire ci-dessus pour les agents atteints d'une Affection de Longue Durée,

de **PREVOIR** les crédits en conséquence au budget.

3.1 - DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisition d'un terrain jouxtant le cimetière de Frescaty

Rapporteur : M. LISSMANN

Le maire informe l'assemblée qu'afin de pallier la défaillance des propriétaires et héritiers successifs de la parcelle section 35, parcelle n°16, qui jouxte le cimetière de Frescaty, la commune préfère en assurer l'entretien elle-même. En effet, ce terrain non entretenu depuis plus de dix ans, en proximité

immédiate du cimetière engendre des dégradations de certains monuments. Le risque de chute de branches, ainsi que des racines menaçant de soulever des tombes imposent d'agir par un entretien rapide de ladite parcelle.

La succession complexe a rendu difficile le dialogue et l'intervention impossibles. Les héritiers ne souhaitant pas conserver ce terrain inconstructible, classé en zone naturelle, la commune ambitionne de l'intégrer dans le giron de son domaine privé, et en assurera l'entretien, notamment par des méthodes respectueuses de l'environnement, comme la technique de l'éco-pâturage par exemple. Elle pourra ainsi sécuriser et valoriser l'ouvrage militaire qui s'y trouve en y réalisant des projets écoresponsables, comme des abris pour les chiroptères ou des ruchers, ou encore des champignonnières.

Il est convenu de fixer le prix de vente de la parcelle, d'une superficie de 43 ares et 85 centiares, à 1 euro symbolique.

Les frais de notaire pour l'acquisition s'élèvent à : 757,91 €.

M. HORY : C'est à côté du cimetière de Frescaty et proche du quartier de la Grange aux Ormes pour ceux qui veulent situer ;

M. ROSE : C'est pas long. C'est juste pour dire qu'une champignonnière, c'est une excellente idée. Par contre des abris pour chiroptères, on ne peut pas le dominer, elles viennent, elles viennent. Bon. S'il y a une champignonnière, elles ne viendront pas.

M. SURGA : Oui l'idée est intéressante de reprendre bien entendu. A quel horizon déjà les choses pourraient se faire ? Mais ça c'est ma première partie de question. Et surtout aussi, est-ce qu'il y aurait des délégations prévues parce que comme vous parlez de champignonnières, de chauves-souris, de ruches, etc... est-ce qu'il y aurait des délégations qui seraient faites soit auprès de professionnels pour gérer ce site ou aux associations qui pourraient être intéressées pour ce genre de choses quoi.

M. HORY : Vous allez vite en la matière. On en est seulement au processus d'achat du terrain. A mon sens, cela va prendre quelques mois. On en profitera pour travailler sur le sujet, en relation avec la référente écologie. Pour l'instant tout est ouvert, rien n'est acté.

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER l'acquisition foncière sur la base des conditions financières arrêtées ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et tous les documents y afférents,

DE CONFIER à l'étude de Maître ROTH, notaire à METZ, l'établissement de l'acte conséquence.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget.

4.1 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT

Maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2021/2022

Rapporteur : Mme SAINT MARD

Suite au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques, et à l'accord donné le 14 mars 2018 par le directeur académique des services de l'éducation nationale, pour l'organisation de la vie scolaire selon l'état dérogatoire, prévu pour une durée de 3 ans, la ville de MARLY sollicite le directeur académique des services de l'éducation nationale pour le maintien de l'organisation de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2021/2022 et les 2 années suivantes, tenant compte de l'avis favorable de la majorité des parents et conseils d'écoles.

VU le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant que les différents sondages des familles mis en place par les représentants de parents d'élèves montrent qu'une majorité des parents souhaitent un maintien d'organisation selon les modalités de la semaine de 4 jours,

Considérant que les conseils d'école qui se sont réunis courant janvier 2021 sont également favorables à la majorité, au maintien à une semaine de 4 jours pour la rentrée 2021/2022,

M. ROSE : J'aimerais rappeler comment on en est arrivé à une organisation de la semaine scolaire de 4 jours, qui peut sembler une évidence et qui voit apparaître dans les sondages auprès des familles des avis majoritairement favorables. Les conseils d'écoles également se prononcent pour cette organisation mais je sais, ayant été enseignant moi-même, que leur choix est un choix par défaut et mon vote tout à l'heure sera aussi un vote pour, par défaut. Tout a débuté lorsqu'on a commencé à s'interroger sur les rythmes scolaires de l'enfant et sur leur rythme biologique. Des chronobiologistes de tout poil se sont prononcés, et on les écoutait à l'époque avec gourmandise. Certains étaient spécialisés dans le rythme annuel de l'enfant et disaient que la coupure estivale était trop longue. Certains autres, spécialisés dans le rythme journalier de l'enfant, disaient que la journée scolaire était trop longue. D'autres enfin, beaucoup moins nombreux, s'exprimaient sur le rythme hebdomadaire. Ils disaient majoritairement que moins la coupure du week end était longue, mieux ça valait. Traduisez, une semaine de 4,5 jours, avec une coupure le mercredi et un début de week end le samedi matin. Où en est-on aujourd'hui ? Les vacances d'été sont toujours aussi longues, la journée de travail ne s'arrête pas à 13 heures ou à 14 heures et on ne travaille plus le samedi. Avouez qu'on n'a pas beaucoup avancé. Pourquoi ? Finalement, parce que le rythme de l'enfant, tout le monde s'en moque. L'enfant, tout le monde s'en moque également. Ce qui compte, ce sont les critères économiques, touristiques et évidemment familiaux. Un point, c'est tout. Alors qu'on ne reviendra jamais plus en arrière et qu'il n'y a aucune chance que les écoles ouvrent encore le samedi matin, comme je suis pour la coupure du mercredi qui, de surcroît, fait fonctionner les associations culturelles et sportives, je voterai pour, mais par défaut.

M. MOREL : J'ai écouté attentivement Monsieur ROSE et j'ai l'impression d'entendre ce que j'entends régulièrement dans mon environnement proche, puisque je baigne dans le monde des enseignants. Mais je n'aurai pas la même conclusion que lui. Je pense qu'il y a eu une loi, enfin un texte qui a été étudié et qui a été mis en place à l'échelon national. Nous sommes là dans un système dérogatoire et donc je ne suis pas un spécialiste, mais je pense que les gens qui ont réfléchi, il y a eu débats et il y a eu réflexions et il y a eu un texte qui a été voté. Et pour ma part, je ne cède pas à ce que j'appelle à un effet de mode qui arrange effectivement au plan sociétal les familles, qui arrange un certain nombre de choses et je n'ai pas envie de voir des enfants passer des journées devant la Gameboy ou la switch, je ne sais quoi, pour combler le temps du mercredi. Pour ce qui me concerne, je ne voterai pas favorablement cette délibération, à titre personnel bien entendu.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour et 1 contre (M. MOREL) se **PRONONCE** pour un maintien de la semaine de 4 jours d'enseignement à compter de septembre 2021.

La semaine s'organisant comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8H15/11H30 – 13H30/16H15

L'accueil périscolaire continuera à être proposé aux élèves marliens sur les tranches horaires habituelles :

- Le matin de 7h30 à 8h15
- La pause méridienne avec repas de 11h30 à 13h30
- Le soir de 16h15 à 18h30

5.1 - COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics
Attribution des marchés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Lors de sa séance du 30 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation permanente au Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Afin de rendre compte de l'exercice de la délégation permanente du Maire en matière de marchés publics, la liste des marchés conclus par le Maire entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020 est présentée aux membres du conseil.

L'exposé du rapporteur entendu,

VU l'Article L. 2122-22 du CGCT,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY